



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2011

Présidence : Claude Morex

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Lammar, Maire, Mme De Haller Kellerhals, Conseillère administrative et M. Walder, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Cambier, Hiltpold, La Chiusa, Molinari, Murbach, Stebler et Vaucher Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Buchs, Chiorino, Etienne, Gerster, Gevisier, Guldimann, Mantilleri, Maulini, Mino, Monney, Morex, Papparou, Pistis, Pollini, Prod'hom, Richard, Rochette, Rossi, Voignier, Wolfisberg et Zango, Conseillers municipaux

Excusés :

Le Président ouvre cette séance ordinaire conformément à la loi sur l'administration des communes et salue la présence de nos Conseillers administratifs, notre Secrétaire général, notre mémorialiste, quelques chefs de service et le public.

Il passe à la lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2011
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
4. Budget 2012 **17-2011 R**
5. Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien **18-2011 R**
6. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la transformation du bâtiment sis, 92, route du Val d'Arve, destiné aux activités des services travaux-voirie-environnement, constructions et aménagement des pompiers, des sauveteurs auxiliaires et des samaritains **12-2011 P**
7. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction destiné à la rénovation du toboggan de la piscine de la Fontenette **21-2011 P**
8. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la mise en conformité des installations du stade de la Fontenette selon les normes de la challenge league et du DCTI **22-2011 P**
9. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation d'une zone bleue à macarons et de zones blanches à horodateurs sur le territoire de la Ville de Carouge **23-2011 P**
10. Pétitions
 1. Pétition **4-2011** : pour de nouveaux bassins à Carouge
- Propositions des membres du Conseil municipal**
11. Motions
 1. Motion **6-2011 P** : réouverture provisoire mais immédiate de la zone piétonne située nord de la place du Marché, rue St-Joseph
12. Postulats
 1. Postulat **1-2011 P** : le théâtre pour les aînés
13. Résolutions
14. Questions

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2011

M. Gevisier fait remarquer qu'à la page 37, au point 13, le résultat du vote n'a pas été à l'unanimité mais à la majorité des voix.

M. Richard fait remarquer que sur la même ligne il y a 2 abstentions.

Le Président déclare que la mémorialiste en prend note.

Le procès-verbal, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar

La première communication concerne l'échange entre le collège de Staël et le lycée Petöfi de Budapest.

La Ville de Carouge a reçu le 8 novembre dernier, les étudiants du lycée Petöfi dans le cadre de l'échange annuel entre le lycée Petöfi et le collège de Staël (elle salue les élèves de Staël, présents dans la salle).

Cette année, il s'agissait, de la 15^{ème} année de cet échange. Lors de cette rencontre, le lycée Petöfi nous a fait l'honneur de nous remettre une distinction, à savoir, la décoration PROSCOLA qui est le prix le plus précieux au sein de leur collectivité.

Elle donne lecture du courrier qui accompagnait cette décoration :

*Mesdames, Messieurs,
Chers Députés de la Commune de Carouge,*

Permettez-nous de vous traduire nos plus grands remerciements pour la généreuse et fidèle subvention avec laquelle dans le cadre de l'échange annuel, vous avez bien voulu aider nos jeunes à se connaître, à devenir plus ouverts et plus européens. Nous sommes spécialement reconnaissants pour votre engagement dont nos propres élèves sont les privilégiés. La somme que vous avez bien voulu offrir au Lycée Petöfi sert à les aider à se perfectionner dans le domaine du français, en stimulant leurs orientations, leur ouverture culturelle, linguistique et humaine. Grâce à cette possibilité, ils peuvent connaître de nouveaux horizons malgré les difficultés générales de l'établissement et celles du pays.

Pour remercier votre attitude exceptionnelle, nous aimerions vous présenter la décoration PRO SCOLA – le prix le plus précieux au sein de notre collectivité qui – de façon symbolique - transmettra notre considération et notre reconnaissance.

*Mesdames, Messieurs, Chers Députés,
Veuillez la recevoir comme le message de l'amitié et le bonjour le plus chaleureux de notre école.
Avec ma considération la plus grande,*

Endrödi Gábor, directeur du Lycée Petöfi Sándor

Mme Lammar déclare que nous avons reçu également un courrier de la part du collège de Staël signé par son directeur et elle en donne lecture :

Cette année 2011 marque le 15^{ème} anniversaire d'une tradition qui s'est instituée entre le Lycée Sandor Petöfi et le collège Mme De Staël dans le cadre d'un jumelage unissant la Ville de Carouge et le 1^{er} arrondissement de Budapest, celle d'un échange annuel d'élèves.

Durant ces 15 années, plus de 200 jeunes de chacune de nos 2 institutions ont eu l'occasion de faire connaissance, de partager des modes de vie à la fois proches et différents. D'expérimenter un système scolaire étranger à leurs habitudes. De découvrir une Ville et un pays, leur histoire et leurs traditions.

C'est pour une bonne part, à la générosité de la Ville de Carouge que ces jeunes doivent cette possibilité qu'ils ont connue d'élargir ainsi leurs horizons.

Je souhaite, en leur nom et au nom de leur école, vous remercier sincèrement d'avoir favorisé cet enrichissement.

En vous réitérant notre reconnaissance, je vous prie de croire, Mme La Maire, de même que vos collègues du Conseil administratif, à l'expression de ma considération

La deuxième communication concerne la proposition du Conseil municipal relative à l'octroi d'une indemnité à chaque Conseiller administratif non réélu.

S'agissant de cette délibération qui a été votée lors du dernier Conseil municipal, elle informe les membres qu'un référendum a été lancé contre cette décision.

Ce référendum a été déclaré recevable par le service des votations et la récolte de 1330 signatures court jusqu'au 28 novembre 2011.

Afin d'éviter de personnaliser le débat, le Conseil administratif souhaite informer le Conseil municipal et la population carougeoise que quoiqu'il arrive, M. Walder, Mme De Haller Kellerhals, et elle-même ne souhaiteront pas toucher cette indemnité.

La troisième communication concerne la patinoire et c'est une information un peu joyeuse dont elle nous fait part puisqu'il s'agit de l'ouverture de cette patinoire qui aura lieu le vendredi 2 décembre prochain avec un apéritif offert en soirée. Rendez-vous donc du 2 décembre 2011 au 4 mars 2012 pour patiner à la place de Sardaigne.

Communications de Mme De Haller Kellerhals

La première communication concerne les engagements.

M. Jean-Claude FRANCEY, CS ai de la Sécurité publique, dès le 31.10.11 à 100%

En raison de l'absence prolongée du titulaire du poste, le Conseil administratif a estimé nécessaire de désigner un chef de service ad intérim afin d'une part d'assurer la bonne continuité des missions dévolues au service et d'autre part de réduire la charge de travail du chef de poste qui a assuré la suppléance depuis l'automne dernier.

Monsieur Jean-Claude Francey, que certains d'entre vous ont déjà eu l'occasion de rencontrer a servi durant 32 ans au sein de la gendarmerie cantonale jusqu'en octobre 2010. Sa dernière fonction occupée était celle de Maréchal, chef de poste des Pâquis.

Il pourra ainsi faire bénéficier notre administration de son expérience de la police de proximité et des ilotiers.

Ses centres d'intérêts portent sur la musique, la moto et le vélo.

Mme Elisabeth LERESCHE, collaboratrice Etat civil et chargée du cimetière dès le 1.11.11 à 50%

La gestion administrative du cimetière est actuellement assurée au sein de l'Office de l'Etat civil, par deux collaboratrices, soit Madame Marianne Magnenat et Madame Elisabeth LERESCHE.

Le poste occupé par Mme LERESCHE résulte de l'addition entre le taux existant dévolu à la gestion du cimetière et un supplément de taux d'activité adopté dans le cadre du B11.

Madame Elisabeth LERESCHE est au bénéfice d'un diplôme d'école de commerce. Elle a longuement travaillé dans divers postes de secrétaire dans le secteur bancaire. Aujourd'hui, Madame Leresche désire quitter ce milieu pour s'orienter vers un secteur et un travail qui répondent à ses valeurs et à son souhait de contacts relationnels.

Pour ses loisirs, elle aime jardiner et faire de longues marches dans la nature.

M. Thierry PASCHE, chef d'office de la Protection civile, dès le 13.11.2011 à 55%

Monsieur Thierry PASCHE sera amené à remplacer la titulaire qui partira à la retraite en début d'année prochaine.

Monsieur Pasche est au bénéfice d'un certificat d'employé de commerce de l'école Schulz, de différents diplômes fédéraux en qualité d'entraîneur et notamment en sport d'élite et d'une formation en qualité de chargé de sécurité MSST.

Monsieur Pasche a travaillé dans le domaine bancaire, de la sécurité privée et de l'entraînement sportif. Par la suite, il a continué son parcours professionnel dans le domaine de la sécurité, notamment auprès du secteur surveillance et sécurité des Musées d'Art et d'Histoire et de différents établissements pénitentiaires.

Il s'est par ailleurs investi dans le cadre de la protection civile d'une autre commune.

Monsieur Pasche s'engage encore dans l'enseignement sportif, en particulier en boxe et condition physique.

Par ailleurs, il aime écrire et même s'il en est à ses débuts en la matière, il a déjà publié 4 livres à ce jour dans des genres divers, soit philosophie, thriller et pédagogie.

Il aime également la marche en montagne et la plongée en apnée.

Elle souhaite une grande et chaleureuse bienvenue à ces 3 personnes.

La deuxième communication concerne le rapport administratif 2010.

Vous avez trouvé à vos places, le rapport administratif 2010 que nous avons eu le plaisir de vous distribuer. Comme vous pourrez le constater, le bâtiment des Grands-Hutins, l'une des réalisations majeures de notre Commune en 2010, a été choisi comme image de couverture. Nous vous souhaitons bien évidemment une excellente et enrichissante lecture.

La troisième communication concerne l'histoire des sapeurs pompiers de Carouge

Une seconde proposition de lecture vous a été également distribuée, à savoir l'ouvrage de M. Richard Prost *Histoire des sapeurs-pompiers de Carouge*. Après trente-trois années passées au sein de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la Ville de Carouge, M. Prost rend ici hommage à cette compagnie, la plus ancienne et l'une des plus importantes du canton. Ce livre didactique propose d'expliquer, d'une manière simple et documentée, l'histoire de ces soldats du feu qui, dès 1780, se mirent au service de la population.

Cette publication fait suite à une décision de financement du Conseil municipal lors de sa séance du 16 mars 2011.

Communications de M. Walder

La première communication concerne la zone piétonne.

Lors d'un récent Conseil municipal, je vous confirmais les raisons qui ont motivé le Conseil administratif à avancer rapidement vers la piétonisation des tronçons de la rue St-joseph et place du marché prévus par le vote de l'automne 2008.

Ces raisons tiennent d'abord en la conviction que la réduction du trafic au cœur de Carouge est la seule solution pour préserver le caractère si particulier du Vieux Carouge, autant pour ses habitants que pour ses commerçants et artisans.

Elles tiennent également en ce que nous voulons respecter les décisions prises par le Conseil municipal et les engagements faits auprès des initiants avant qu'ils ne retirent leur initiative.

Toutefois, le Conseil administratif s'est également engagé dans son programme de législature à instaurer à Carouge une vraie démocratie participative, impliquant des rencontres régulières avec les différents acteurs de notre cité et une prise en compte de leurs aspirations et préoccupations.

C'est pourquoi nous avons instauré les séances "portes-ouvertes" tous les 1^{er} mardis du mois afin que toute personne qui le souhaite puisse rencontrer le Conseil administratif sans rendez-vous. C'est également pour cela que nous avons déjà eu plusieurs réunions avec des associations d'habitants, clubs sportifs ou encore institutions culturelles.

C'est dans cette optique enfin que nous avons rencontré, le 2 novembre, l'ensemble des commerçants, artisans et indépendants du Vieux-carouge.

Lors de cette séance, ils nous ont fait part de leurs diverses préoccupations qui, pour résumer, tournaient autour de deux points :

- La baisse de recettes frappant durement les commerçants depuis la fin de l'été
- Les difficultés d'accès et de parking pour les clients motorisés cherchant à accéder à leurs arcades ou commerces.

Au terme de cette séance, conscient du désarroi de nos commerçants, le Conseil administratif a décidé d'agir rapidement.

C'est ainsi que, dans une volonté de ne pas cristalliser encore plus les dissensions entre habitants et commerçants, nous avons cherché à fédérer tous les protagonistes. Nous avons invité les représentants des Intérêts de Carouge ainsi que le comité d'initiative à se réunir autour d'une table.

Au terme de deux heures d'échanges très constructifs, un compromis a pu être trouvé qui stipule que :

- Les deux rues fermées à la circulation sont rouvertes au trafic durant la semaine, ceci jusqu'à la fin des travaux en cours à la rue de Veyrier, cette zone est désormais fermée le samedi jusqu'au dimanche soir
- Dans l'intervalle, des rencontres entre les différentes parties sont prévues pour travailler de concert à la mise en place définitive de la zone piétonne et pour concrétiser des mesures de soutien aux commerces de détail de proximité.
- Une fois ces travaux terminés, les deux rues seront fermées à la circulation. Cette mesure devrait intervenir idéalement simultanément avec la mise en place du système de stationnement avec des macarons, des horodateurs et des panneaux indicateurs. Ce projet est d'ailleurs à l'ordre du jour de votre séance d'aujourd'hui.

Pour conclure je tiens au nom du Conseil administratif à remercier autant les commerçants que les initiants pour leurs postures très constructives et raisonnables qui nous permettent de vous annoncer aujourd'hui l'engagement formel de toutes les parties de fêter ensemble, l'été prochain, l'inauguration de la 1^{ère} zone piétonne de Carouge.

La deuxième communication concerne l'offre pour une mobilité durable à Carouge.

Afin d'encourager une mobilité fluide, économique et durable, la Ville de Carouge a eu le plaisir, dans le cadre de son Agenda 21, d'offrir, du 7 au 17 novembre, plusieurs réductions pour divers moyens de transport.

Durant cette période, la Ville de Carouge a proposé 20 cours Eco-drive gratuits d'une valeur de CHF 180.— et 20 abonnements d'essai gratuits de 4 mois à Mobility.

En deuxième lieu, la Ville de Carouge a proposé pour la 4^{ème} année consécutive une réduction de CHF 100.— sur les abonnements annuels Unireso. Afin de respecter l'enveloppe budgétaire, les inscriptions ont été limitées à 70 nouveaux abonnés et à 115 anciens abonnés. La

moitié des inscriptions a pu se faire sur Internet du 7 au 11 novembre. Puis, cette semaine, les inscriptions se sont poursuivies à la salle du Rondeau où les personnes intéressées sont venues s'inscrire en personne. Vu que le quota des inscriptions par Internet avait été atteint en une demi-heure, le Conseil administratif a décidé d'offrir, en compensant sur une autre ligne budgétaire, 30 renouvellements et 4 nouveaux abonnements supplémentaires. Malgré cela, le nombre d'inscriptions pour les renouvellements à la salle du Rondeau a été atteint en 40 minutes seulement.

Le Conseil administratif est conscient que cette offre est peu adaptée à la demande et crée de nombreuses frustrations. Elle fera donc l'objet d'améliorations d'ici l'année prochaine en ne perdant pas de vue son objectif originel qui est d'inciter de nouveaux habitants à la mobilité durable.

En attendant le Conseil administratif vous proposera, lors de l'étude du budget 2012, tout à l'heure de voter un amendement allouant CHF 5'000.— supplémentaires à cette ligne pour le budget 2012.

La troisième communication concerne une demande de sécurité et de réduction des nuisances au chemin de la Grande-Pièce

Il nous informe que les habitants de la Grande-Pièce ont écrit à la Direction Générale de la Mobilité un courrier, sous forme de pétition, le 11 octobre dernier demandant que des mesures soient prises pour sécuriser l'accès entre le chemin de la Grande-Pièce et le chemin de Pinchat ainsi que pour réduire les nuisances sonores par la pose d'un revêtement antibruit.

La Direction Générale de la Mobilité vient de nous adresser cette pétition qui sera mise à l'ordre du jour du prochain bureau du Conseil municipal.

La quatrième communication concerne les décorations de Noël 2011-2012.

Un sapin de 12 mètres vient d'être installé sur la place de Sardaigne, outre les différentes boules et guirlandes, il arborera cette année une décoration sur le thème du ruban rouge symbolisant la lutte contre le SIDA.

A l'instar de la Ville de Vernier l'an dernier, une cérémonie avec le groupe SIDA Genève ainsi que des représentants du Grand Conseil se tiendra le mercredi 30 novembre prochain à 11h30, devant ce sapin afin de marquer le soutien de la Ville de Carouge à cette cause.

L'emplacement a été choisi, non seulement pour sa visibilité mais aussi pour sa proximité de la patinoire, lieu très fréquenté par les adolescents, public cible des campagnes de préventions.

Il va s'en dire que vous êtes toutes et tous bienvenu à cette cérémonie au terme de laquelle sera servi un vin chaud.

Hormis la place de Sardaigne, 7 sapins de 7mètres seront placés à chaque entrée de Carouge, ainsi qu'à la Tambourine. De plus, 40 sapins de 3 mètres, en série de 5, seront installés sur 2 axes que sont l'avenue Vibert et le boulevard des Promenades.

A noter encore que, comme d'habitude, 3 sapins de 3 mètres seront installés, l'un pour l'église Sainte-Croix, le deuxième pour le Temple de Carouge et le troisième pour les Grands-Hutins ainsi que 5 sapins de 2m50 qui seront placés dans les écoles publiques du Val d'Arve et la Tambourine, à la Mairie, à la salle de Fêtes et à la police municipale.

Finalement, nous installerons sous chaque lanterne dans le périmètre du Vieux-Carouge 3 boules de 3 diamètres et couleurs différents.

Pour l'ensemble du projet, les 3 couleurs retenues cette année sont le bordeaux, le blanc et l'argenté.

La cinquième communication concerne la question de Mme Stebler, couverture du val d'Arve.

Dans le cadre du développement de Carouge-Est, le service Constructions et Aménagement de la Ville de Carouge a procédé à plusieurs évaluations des projets prévus dans la zone et a déterminé qu'un seul site serait apte à recevoir un groupe scolaire complet, structure nécessaire à l'accompagnement du développement démographique prévu ces prochaines années.

L'emplacement retenu se trouve entre l'îlot 28-40, route du Val d'Arve et le site du Tir au Canon nécessitant la couverture de la route du Val d'Arve sur le tronçon allant de la passerelle d'accès au CO de Pinchat, à la rue du Tunnel.

Des contacts ont été pris avec le Service des Routes cantonales afin d'établir une pré-étude de faisabilité pour cette future réalisation.

L'objectif du planning de cette réalisation, au vu des différents projets sur la zone Carouge-Est, consiste à mettre à disposition d'ici 2018-2020, un groupe scolaire complet et une Maison de quartier.

L'éventuelle couverture du Val d'Arve étant liée à ce projet, elle sera reprise ultérieurement.

La sixième communication répond à la question de M. Papparou pour la réparation de ch. Poluzzi après travaux.

L'architecte avait prévu d'attendre que l'entier des travaux du bâtiment et des aménagements extérieurs soit complètement terminé avant d'entreprendre la réfection du domaine public.

Cependant l'entreprise JUCKER, qui a effectué les travaux, a été contactée et a admis que ce chantier aurait déjà dû être terminé. Le responsable s'est engagé à remettre en état la chaussée (ce qu'ils sont en train de faire). Nous serons bien entendu attentifs à cet engagement et la remise en état complète de la chaussée.

La septième communication répond à la question de M. Baertschi, concernant la promenade des Orpailleurs.

Il s'inquiétait de l'utilisation de ce chemin par des cyclistes.

Une signalisation officielle, c'est-à-dire une interdiction générale de circuler dans les 2 sens est en place dans le tronçon Fontenette/route de Veyrier, à charge de la police de le faire respecter. Sur l'autre partie de ce chemin, c'est-à-dire le tronçon Cardinal-Mermillod / Fontenette, il y a une signalisation non officielle de type panneau ZEP qui a été installée. La Direction Générale de la Mobilité devrait prochainement statuer sur ce tronçon afin de savoir s'ils imposeront une interdiction générale ou non sur ce périmètre.

La huitième communication répond à la question de M. Voignier concernant l'éclairage entre les Tours et la bibliothèque.

Il peut préciser à M. Voignier que, suite à sa question, le cas a été annoncé aux services industriels de Genève par le service travaux, voirie et environnement. Ces derniers sont immédiatement intervenus pour changer les fusibles mais il se trouve que, quelques jours après, une panne similaire a de nouveau été constatée et le service travaux, voirie et environnement a ré-informé les SIG qui sont venus sur place. Il semblerait que cette panne soit un peu plus lourde et implique plus de réparation qu'un changement de fusibles. Nous suivons ce cas et certains travaux devront être effectués sur les luminaires du périmètre des Tours. Nous vous tiendrons informé.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne un courrier qui nous a été adressé par la Résidence de Drize.

Le Président demande au secrétaire d'en fait lecture :

Vessy, le 1^{er} novembre 2011.

Informations publiées sur le blog du PDC Carouge et article publié par le journal 20 minutes le 20 octobre 2011

Monsieur le Président,

Suite à la parution d'informations inexactes publiées sur le blog du PDC Carouge ainsi qu'à la publication en date du 20 octobre 2011 d'un article sur notre EMS par le journal 20 minutes, il nous a paru important de vous apporter les informations et précisions suivantes :

Blog PDC Carouge

Il est indiqué sur ce blog que les quasis majorité des cadres de l'EMS de Drize résident dans le canton de Vaud. Nous tenons à vous signaler que cette information est erronée. En effet, sur les 4 cadres de l'EMS, un seul est domicilié dans le canton de Vaud. Les 3 autres cadres (75%), dont notre directeur, sont domiciliés sur le canton de Genève.

Rappelons que le Conseil de Fondation a avalisé l'engagement du directeur et des cadres sur proposition du bureau du Conseil de Fondation. Ce dernier a été chargé du recrutement et l'a effectué sur la base de critères rigoureux parmi lesquels figurent en tête de compétences techniques et qualités humaines.

Article 20 minutes du 20 octobre 2011

L'information susmentionnée publiée sur le blog du PDC Carouge a conduit le journal 20 minutes à publier un article sur la politique d'engagement du personnel lors de l'ouverture de notre EMS. Cet article peut laisser penser que nous aurions négligé, à cette occasion, l'engagement de personnel local.

A ce sujet, nous tenons à vous apporter les informations suivantes.

L'EMS Résidence de Drize a été doté d'une soixantaine de postes EPT. Sur demande du Département de la solidarité et de l'emploi, le Conseil de Fondation a accepté de reprendre le personnel de l'EMS Les Genevriers qui devait fermer ses portes au 1^{er} juin 2011. Ainsi ce sont **12 collaborateurs et collaboratrices qualifié-e-s** qui n'ont pas été mis au chômage.

Puis, durant les travaux réalisés par l'EMS les Châtaigniers, sis sur la commune de Veyrier, nous avons accepté d'accueillir **6 collaborateurs** de cet établissement.

En parallèle, nous avons bien entendu accueillis les résident-e-s des EMS Les Genevriers et Les Châtaigniers.

La politique d'engagement a été définie par le Conseil de Fondation sur la base des recommandations émises par le Département de la solidarité et de l'emploi. Les entretiens, sélections et engagements des collaborateurs ont eux été réalisés par la direction de l'EMS pour les **35 postes** restants.

Les résultats sont les suivants :

- Ø Engagement de personnel domicilié sur les communes de Bardonnex, Carouge, Troinex ou Veyrier : 18 personnes soit 50%
- Ø Engagement de chômeurs et chômeuses en collaboration avec le service cantonal de l'emploi : 8 personnes, soit 25%
- Ø Aucune nouvelle demande de permis de travail, l'entier du personnel engagé travaillant déjà dans le canton de Genève.

Le Conseil de Fondation a donc mené une politique inédite de recrutement prenant en compte l'intercommunalité et la vision globale des EMS dans le canton de Genève ainsi que la situation économique et sociale.

Pour conclure, il va sans dire que la priorité du Conseil de Fondation reste la qualité d'accueil et de prise en charge des personnes âgées. Aujourd'hui, quelques mois après l'ouverture de notre établissement, nous sommes fiers des résultats obtenus, confirmés par les nombreux témoignages reçus tant par les résidents eux-mêmes que par leurs familles.

Nous vous remercions de l'attention que vous allez porter à la présente et vous prions de bien vouloir diffuser ces informations aux élu-e-s de votre commune.

Restant naturellement à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Michel Beuchat, Président

Enrico Querio, Vice-Président

La deuxième communication concerne la lettre de démission d'un des membres de ce Conseil et il demande au secrétaire d'en donner lecture.

Conseil municipal de Carouge
Monsieur le Président

Carouge, le 4 novembre 2011

Monsieur le Président,

Je vous informe par la présente que je quitte mes fonctions de Conseiller Municipal de la Ville de Carouge au 31 décembre 2011.

Vous voudrez donc bien prendre les dispositions nécessaires à mon remplacement auprès de mon successeur.

Tout en vous souhaitant bonne réception de ce qui précède, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

René Guldemann

La troisième communication concerne des propositions de remplacement de certains membres dans certaines de nos fondations.

Le premier nous est signalé par le Parti Démocrate Chrétien.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

PDC ASSOCIATION DE CAROUGE

Mairie de Carouge
Conseil administratif

Place du Marché 14
1227 CAROUGE

Carouge, le 17 octobre 2011

Remplacement du représentant PDC de la Fondation Intercommunale pour le logement des personnes âgées

Mesdames et Monsieur les Conseillers administratifs,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note que, suite à la démission de Madame Anne ETIENNE-NAGY, la représentante du Parti Démocrate Chrétien à la Fondation Intercommunale pour le logement des personnes âgées sera Madame Suzanne BARTHASSAT. Elle reprendra l'ensemble des mandats qui avaient été confiés à Madame Anne ETIENNE-NAGY au sein de cette Fondation.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir accepter cette proposition et de faire suivre cette information aux personnes concernées.

Les coordonnées de Madame Suzanne BARTHASSAT sont :

Madame Suzanne BARTHASSAT
4, Av. Cardinal Mermillod
1227 CAROUGE

En vous en souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Mesdames et Monsieur les Conseillers Administratifs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique Barbuzzi
Président

Le Président explique que comme Mme Etienne-Nagy avait été élue par le Conseil municipal, il demande à ce Conseil de voter ce remplacement par Mme Suzanne Barthassat.

Ce changement au sein de la Fondation Intercommunal pour le logement des personnes âgées est accepté par 27 oui et 1 abstention.

Le Président déclare que d'autres demandes de changements émanent du Mouvement Citoyen Genevois et il demande au secrétaire d'en donner lecture.

Bonjour M. Schüle,

Comme convenu voici les modifications des représentants dans les commissions et fondations où le MCG est représenté :

A la commission Intégration (extra-parlementaire) Mme Aishah TEOW est remplacée par Mme Viviane Giroud, domiciliée à la rue des Allobroges 5.

Je suis remplacé à la Fondation Brückner pour la promotion de la céramique (art 100) par Mme Catherine Graber, domiciliée aux 53 rue Caroline.

A la fondation du Vieux Carouge, par manque de disponibilité Mme Béatriz BRUGGER-SANTOS ne désire plus siéger.

Pour l'instant, je n'ai pas trouvé de remplaçant à cette fondation. Dès que j'aurai des nouvelles vous en serez informé.

Bien à vous.

Sandro Pistis

Le Président explique que les deux premiers remplacements ne doivent pas être validés par ce Conseil puisqu'ils ont été nommés par le Conseil administratif. Concernant la troisième demande de remplacement, nous procéderons à un vote le jour où le MCG aura trouvé la personne qui pourra y siéger.

La quatrième communication concerne le masque de projet de résolution et le procès-verbal d'entrée en force de décision.

Vous avez dû voir sur CMnet qu'on vous a mis le masque de projet de résolution afin que vous puissiez l'utiliser au cas où vous souhaiteriez vous opposer à une décision prise par l'association des communes genevoise. Il y a également le procès-verbal de constatation d'entrée en force de deux décisions qui avaient été prises par l'association des communes genevoises et qui n'ont pas fait l'objet d'oppositions d'un quelconque Conseil municipal de ce Canton.

La cinquième communication concerne la pétition envoyée à la Direction Générale de la mobilité.

Comme une communication a été faite en début de séance par M. Walder, il ne répétera pas ce qui a déjà été dit.

Propositions du Conseil administratif :

4. BUDGET 2012 17-2011 R

Le Président signale aux scrutateurs que 29 personnes peuvent voter ce soir puisque M. Buchs est excusé puisqu'il est retenu en séance du Grand Conseil

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2011 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie les 1^{er} et 3 novembre 2011 et les rapports ont été établis par M. Rochette. .

Est-ce que M. Rochette a des modifications à apporter à son rapport ?

M. Rochette répond par la négative.

La commission préavis défavorablement le projet par 4 non et 5 abstentions.

Le président ouvre la discussion.

Mme Hiltbold demande une précision pour le poste de responsable de la sécurité civile qui est au budget 2012. Si elle a bien compris, la personne a été engagée en novembre 2011.

Mme Lammar répond qu'il travaille à 55%, étant donné que c'est le taux effectué par la personne actuellement en poste et il est demandé de rajouter un pourcentage pour arriver à un taux de 100%, comme cela a été expliqué en commission des finances.

Mme Hiltbold fait remarquer que quelque soit notre décision, de toute façon la personne est engagée.

Mme Lammar répète qu'il est à 55% pour remplacer la personne actuelle qui prend sa retraite à la fin de l'année.

M. Gevisier fait remarquer que dans les procès-verbaux des 1^{ers} et 3 novembre, M. Guldemann ne figure pas dans la liste des présences alors qu'il le remplaçait.

Le Président déclare que la modification sera apportée aux procès-verbaux.

Déclaration du groupe UDC

M. Gevisier en donne lecture :

Notre groupe a étudié avec attention le budget 2012 présenté par le Conseil administratif.

En préambule, qu'il nous soit permis de remercier Madame la Maire, Stéphanie Lammar, le responsable des finances, de Monsieur Di Stefano, Chef du Service des finances, et de tout le personnel de la Mairie pour l'excellente présentation exhaustive du budget 2012.

Nous y sommes sensibles !

Nous avons constaté que ce budget augment de 9,45% par rapport à celui de 2011. Il est à hauteur de CHF 100'768'000.--, contre CHF 95'272'000.--.

Que les rentrées fiscales des personnes physiques sont à la hausse ce qui nous laisse interrogatif. Nous y reviendrons plus loin.

Que les charges n'ont cessé de gonfler, soit 9% par rapport à cette année. Elles sont devisées à CHF 96'923'000.—.

Que le reliquat est budgétisé à CHF 25'000.—

Quant aux investissements prévus à CHF 50'063'600.--, comprenant un autofinancement de CHF 13'729'126.--, il est prévu une insuffisance de financement de CHF 36'334'474.--, soit une augmentation de 21% par rapport à 2011.

Nous sommes convaincus que des dépenses sont indispensables. D'autres liées à l'engagement de personnel, la culture, pourraient être revues à la baisse.

Nous remarquons aussi que les coûts de la petite enfance sont en augmentation constante. Ne faudrait-il pas aussi récompenser le représentant légal qui élève son enfant à la maison.

Les engagements n'ont cessé depuis plusieurs années à renforcer les rangs du personnel de l'administration. Est-ce vraiment justifié ?

La culture alloue des subventions à des associations qui laissent un doute quant au but développé, notamment le Théâtre de l'Alchimie. Une augmentation de 100%, soit de CHF 100'000.— à CHF 200'000.--, ne nous paraît pas justifiée.

Au sujet des Théâtres subventionnés de Carouge, nous souhaiterions vivement un développement de contrats visant à proposer des spectacles offerts aux enfants et aux aînés de Carouge. Une sorte de partenariat en regard des subventions allouées.

Nous pourrions développer bien des points du budget trop élevés ou pas justifiés.

Notre souci est bien plus grand quant aux prévisions réelles de 2012.

En effet, depuis la présentation du budget 2012, la réalité de la situation économique a évolué dans le mauvais sens. En effet, nous devons nous rendre à l'évidence que l'économie est entrée dans les nuages gris. Carouge n'y échappe pas et n'y échappera pas. Les grands économistes prévoient une récession générale s'étalant sur dix ans. L'Europe est aux soins intensifs !

Force est de constater que les finances publiques du Canton de Genève se détériorent aussi et doivent être revues à la baisse.

En effet, une note du Département des finances aux Communes genevoise fait part des projections fiscales négatives des personnes physiques et de l'impôt sur la fortune pour 2012. Il se réfère à la diminution entre juin et octobre dernier, s'abaissant de 3,8% et de 3% à 1,5%. Pour preuve les recettes de l'Etat baissent de 75 millions par mois et ça ne va pas s'arranger dans le court et moyen termes.

En conséquence, inévitablement les recettes fiscales pour Carouge prévues en 2012 seront abaissées d'autant.

Ca concerne essentiellement l'augmentation prévue de 0,18 %, soit CHF 3'331'000.--, pour les personnes physiques. Cette augmentation ne se justifie pas aux projections de Monsieur David Hiler.

Il en va de même des personnes morales qui vont au gré de l'économie mondiale.

Quant à la taxe professionnelle n'oublions pas que le Grand Conseil est sur le point de la supprimer. Il faudra remplacer plus de 17 millions. Va t'on vers une augmentation d'impôts des personnes physiques pour compenser ce manque à gagner.

De plus, cette année, aucunes bonnes surprises ne sont prévisibles quant aux rentrées fiscales. Le compte rendu 2011 sera t'il déficitaire ?

En définitive, soyons honnêtes envers les citoyens carougeois en reconnaissant que les reliquats sont terminés. N'ayons pas peur de la réalité des faits. Ayons le courage politique de dire les choses clairement.

Sans conteste, nous allons au devant de jours difficiles ce que d'aucuns ne peut nier.

Il est donc de notre devoir et de notre responsabilité d'imposer au Conseil administratif une nouvelle vision de son budget au vue des prévisions réelles prévues par l'Etat de Genève et par l'économie mondiale en générale. Attention aux clignotants rouges !

Ce qui nous amène à dire très sincèrement et par soucis de transparence vis-à-vis des Citoyens carougeois que le budget 2012 présenté par le Conseil administratif ne correspond pas à la réalité des projections de l'Etat de Genève.

Le reliquat vert prévu dans ce budget 2012 de CHF 25'000.— tournera sans doute au rouge si aucune mesure n'est prise pour ramener à sa juste valeur ce budget.

En conséquence, il est indubitable de renvoyer la copie au Conseil administratif, charge à lui de l'adapter à la réalité des authentiques rentrées fiscales 2012.

Pour se faire, nous invitons le Conseil administratif à prendre langue avec Monsieur David Hiler afin de recueillir son dernier sentiment sur le document discuté ce soir et de revenir ultérieurement devant ce Conseil.

Les Citoyens de Carouge doivent être conscients de la politique réaliste que l'UDC entend mener dans leurs intérêts et dans celui de la bonne gestion de la Ville de Carouge. Loin de nous de vouloir vivre les 12^{ème} provisionnel, toutefois, il en va de l'intérêt de l'avenir économique de l'ensemble, Citoyens et commerçants de Carouge.

En conclusions, nous ne voterons pas ce budget 2012 et vous invitons à en faire de même. Par là, loin de nous de vouloir sanctionner le Conseil administratif, nous voulons tout simplement un

authentique ajustement au budget 2012 par rapport à l'évolution de l'économie et des finances du canton de Genève et de la conjoncture générale actuelle et future.

Madame la Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs revenez très prochainement avec une nouvelle mouture adaptée aux récentes projections de Monsieur David Hiler.

Mesdames et Monsieur de la sagesse carougeoise que diable !

Merci de votre attention.

Le groupe UDC

Avant de passer au prochain intervenant, le Président signale au 2 scrutateurs que M. Buchs nous a rejoints et il y a donc 30 voix à comptabiliser dans leurs décomptes lors des votes.

Déclaration du groupe socialiste

M. Baertschi en donne lecture :

Le budget 2012 est un budget de début de législature. Il intervient à un moment charnière à divers titres pour notre Commune. En effet, Carouge sera amenée au cours de ces prochaines années à se développer considérablement en termes démographiques. Au Val d'Arve, à la Fontenette, à Pinchat, à la Marbrerie et la Praille notamment, de partout surgissent des projets d'immeubles. Dans le même temps des interrogations, voire des incertitudes, subsistent en rapport avec le futur des recettes fiscales et leur répartition, un objet de conjectures par exemple auprès de la Constituante, mais aussi à d'autres échelons, cantonaux ou fédéraux, tous échaudés par la crise financière actuelle et les nouvelles règles de la mondialisation.

Dans ce contexte, Carouge peut donc choisir entre deux options. L'une est la frilosité, ce qui reviendrait à geler en l'état tout projet et tout nouvel engagement. L'autre est un pari confiant en l'avenir, un pari qui consiste à croire en un développement équilibré et, à terme, si possible harmonieux de notre collectivité. Cela signifie qu'il faudra continuer à investir en équipements collectifs au cours des années à venir, certes en effectuant des choix. Il s'agira non seulement de pouvoir accueillir une population nouvelle, mais également de rattraper certains équipements qui pourraient faire défaut, quitte, du reste, à devoir à l'avenir réduire certains postes qui ne s'avèreraient pas prioritaires.

Pour l'heure, il va falloir investir non seulement dans les domaines objets de délibérations municipales, mais également pour des postes sensibles, qui touchent par exemple à la Sécurité ou encore qui concernent certaines catégories d'âges ou de citoyens (crèches, action Emploi jeunes, 3^{ème} âge, etc.). Cela dans un climat sensible, car déjà, par le seul fait des imputations relevant d'obligations légales ou de reports de charges, l'augmentation « automatique » du budget est de l'ordre de 4 millions de francs.

Ainsi, en termes de ressources, un constat élargi s'impose. Au cours des dix années écoulées, notre budget communal a plus que doublé. Cette année, le budget de fonctionnement dépasse le seuil de 100 millions de francs. On doit ce résultat principalement au revenu des personnes physiques (57 % du total) ainsi qu'à la taxe professionnelle (17,3 % du total), l'impôt sur les sociétés (personnes morales ne rapportant que 7,4% du total).

Il y a lieu également de relever ici deux indicateurs importants de l'état du ménage communal. Il s'agit d'une part de la variation de la dette, laquelle s'est considérablement réduite, puisque, depuis 2002, elle a enregistré une baisse de près de 62 millions de francs compte tenu de la reprise des Fondations immobilières. Elle se situe aujourd'hui aux environs de 500 francs par habitant. Le second élément important est le taux du centime additionnel, lequel est maintenu inchangé à 39.

Cette situation ne doit toutefois pas occulter le fait que nous devons très vraisemblablement à l'avenir effectuer des choix, soit en matière d'équipements, soit au niveau des coûts de fonctionnement.

Au niveau de la gestion du personnel, il faudra dans le cadre de nouvelles dispositions prises, notamment par le nouveau système de pointage « zeit », se pencher sur la question des taux d'absentéisme qui paraîtraient trop élevés dans certains secteurs ou services. Suite aux mesures prises lors de la présente législature dans le cadre de la réorganisation des statuts du personnel une prochaine information sera appréciée.

Aujourd'hui, et en termes de fonctionnement pour le budget 2012, le Conseil administratif propose la création de 17 nouveaux postes. Au plan budgétaire, ceci représente 31 % du montant total, soit en pourcents une hausse de 1% comparée à la répartition budgétaire 2011 qui s'élevait, rappelons-le, à hauteur de 95 millions. En termes absolus, et selon les modes de calcul, ces engagements représentent sur la dotation budgétaire consacrée au personnel une hausse de l'ordre de 7 à 10 % du poste considéré.

Au cours des deux législatures écoulées, soit depuis plus de 8 ans, ce quota d'un tiers du budget total consacré aux charges de personnel est resté une constante. A relever que ce pourcentage n'a rien d'excessif par comparaison à d'autres collectivités. En fait, deux arguments sont propres à justifier les choix présentés dans l'actuel projet de budget. D'une part la réorganisation nécessaire en début de législature de l'Administration municipale ; d'autre part la suppression voulue d'une tendance à l'externalisation des postes qui s'est manifestée lors de la précédente législature. Sur ce dernier point, avec la reprise par exemple de tâches précédemment assumées par l'Etat à la Tambourine, il s'agit aussi de prendre en compte les postes liés aux mandats d'externalisation, lesquels sont budgétairement réduits voire supprimés. A cela s'ajoutent les postes inhérents à de nouvelles tâches tels que celui de la conciergerie de la nouvelle école de la Vigne Rouge.

Pour le reste, et au vu des remarques de portée générale que nous venons de faire, nous ne pouvons que saluer le sérieux qui a présidé à l'établissement de ce budget selon les règles comptables en usage dans notre canton. Equilibré aux charges et aux revenus à hauteur de 96'948'000.- Fr. ce projet de budget prévoit en effet un effort soutenu en matière d'investissements, ceux-ci étant de l'ordre de 50 millions de francs. Sur ce point, notons que plus de la moitié de cette somme résulte de projets déjà votés par le Conseil municipal.

Même si, de pratique constante, les montants annoncés en début d'exercice budgétaire ne seront finalement réalisés que pour partie, ceci pour diverses raisons, on saluera là un geste salubre émanant de notre collectivité publique en termes d'équipement et notamment en rapport avec l'aménagement des voiries publiques et la mobilité. Ceci à un moment où les indicateurs économiques sont plutôt au rouge et où le chômage est hélas à la hausse. D'où une démarche anticyclique bienvenue.

En dernier lieu, nous tenons à remercier le personnel communal et tout particulièrement le Service financier et son chef Monsieur Di Stefano pour le soin et les efforts consentis dans l'établissement de ce budget.

Déclaration d' A Gauche Toute

Mme Stebler en donne lecture :

100 millions-recettes-dépenses-dette souveraine-spéculateurs,tradeurs, licenciés pharmaceutiques, actionnaires, plan d'austérité et coupes...l'angoisse.

Heureusement, comme le village gaulois d'Astérix, une commune résiste à la folie financière et ose un budget communal équilibré sans augmenter sa dette, bien au contraire.

Dans cette commune en plein centre de l'Europe vit une population qui a voté pour des autorités communales rose-rouge-verte en espérant que leur sort soit adouci et que leurs besoins satisfaits.

Cette nouvelle équipe dynamique a-t-elle répondu, à travers le budget, aux Jeunes, aux précaires, aux Seniors, aux écoliers, aux cyclistes, aux piétons, au sentiment d'insécurité qui règne parfois dans les rues, aux intermittents du spectacle et de leur cahier noir, aux préoccupations des chefs de service demandant plus de personnel pour mieux répondre aux besoins croissants de la commune?

Pour nous, bien sûr, elle y a répondu.
Quelques exemples.

Environ 1000 chômeurs carougeois cherchent désespérément un travail. En réponse, Emploi jeune a été renforcé, la permanence chômage les aide, un solide service social les reçoit et un nouveau conseiller en orientation professionnelle va entrer en fonction prochainement.

Cyclistes et piétons-Nouveau service de l'urbanisme

Les cyclistes et les piétons subissent violemment le trafic motorisé qui a encore augmenté cette année de 10%.

De nouvelles mesures vont être prises. Le réseau vert va être enfin réalisé. La zone macarons va être créée, répondant à la demande de nouvelles places de stationnements pour les habitants, les trottoirs vont être élargis dans plusieurs secteurs et la zone piétonne va prendre forme définitivement cet été.

Le 20 km/h sera instauré partout dans Le Vieux Carouge.

Donc la priorité sera accordée à ceux qui marchent, qui pédalent et ne polluent pas.

Heureusement, les Seniors sont de plus en plus nombreux et bénéficieront de nouvelles mesures leur permettant de rester autonomes et de sortir de l'isolement, grâce à l'engagement d'un nouvel assistant social.

Personnel de l'administration et de la Voirie

Ce personnel travaille d'arrache-pied.

Il y aura donc moins de recours à des sociétés privées de nettoyage et ce sont les employés de la Voirie qui feront l'essentiel du travail.

Ce qui permettra de lutter contre les inégalités salariales qui courent encore sur la commune : car, comme vous le savez, ceux du privé sont moins payés et n'ont pas les mêmes conditions de travail que ceux de la commune. Un grand pas vient donc d'être franchis...et qui doit continuer, à l'instar de la ville de Genève, qui se bat pour augmenter les salaires des nettoyeuses à CHF 25.— de l'heure.

Les ressources humaines...rien que ces 3 mots font rêver quand ce service sert à engager, à former, à améliorer les conditions de tous plutôt qu'à licencier comme le vendeur de médicaments assoiffés de profits.

Les employés communaux sont au service de 20.000 habitants. Dire tout ce qu'ils font est impossible. Sans eux, la commune ne tournerait pas.

Les employés communaux préparent nos dossiers, les salaires, nos jetons de présence, marient les amoureux, recommandent des cartes d'identités perdues, vendent des médailles pour les toutous, préparent les budgets, des plans de construction pour des écoles et des piscines...bref, c'est trop long à dire, il y en aurait 10 pages.

Et quant les ressources humaines viennent nous expliquer les besoins en personnel pour nous servir, nous, les autorités et les habitants, il est de notre devoir de les croire et de les satisfaire. Nous nous réjouissons donc de l'engagement de plusieurs personnes dont certains quitteront définitivement le chômage.

Quant au personnel de la Voirie, que ce soient les jardiniers, les nettoyeurs et ramasseurs de feuilles que nous préférons sans souffleuses, c'est grâce à leur travail journalier que nous avons plaisir à marcher dans les rues carougeoises.
Les employées, les habitants et les autorités dont vous faites partie, messieurs-dames, sont les vraies richesses de cette commune.

Et Carouge, ville de culture, de théâtres, de cinéma, de concerts, a-t-elle été prise en compte ?

Tous les artistes, musiciens et comédiens jouant sur Carouge savent que notre ministre de la culture les défend bec et ongles pour maintenir leurs emplois.

Nous avons besoin de musique et de culture dans ces temps où les financiers n'entonnent que des chants de spéculations, de fric, de fraude et de détournement et en nous faisant croire que nous sommes responsables de cette débâcle, et qu'il faut se serrer la ceinture..
Il fait bon aller au théâtre, il fait bon rêver et danser sur de la musique, il fait bon réfléchir et s'indigner en regardant des films au cinéma Bio...alors oui, soutenons sans hésiter toute cette culture dont les intermittents nous interpellent à travers leur cahier noir et en espérant que Jeannine soit immortelle.

Et la sécurité...

Au travail, sur la route, sur les salaires et le chômage, la finance qui s'emballa, il y a de quoi éprouver un sentiment d'insécurité, pour notre avenir, pour nos enfants.
De nouveaux agents municipaux patrouilleront à pied, la nuit, pour rassurer la population et aider certains Jeunes en difficultés.

Et les précaires les Jeunes...

Un service social solide répond aux besoins des plus précaires, ceux que la nouvelle assurance chômage a laissé de côté..

Mais dans les années qui viennent, ne faudra-t-il pas en faire d'avantage ?

Par exemple une maison ouverte toute l'année pour les cabossés de la vie qui sortent du Carré à 6 heures du soir et qui aimeraient, comme nous tous, dormir dans un lit douillet.

Les Jeunes...construire...bâtir

Des maisons de Jeunes ou la Jeunesse carougeoise se retrouvera pour faire la fête en dehors des caméras de surveillance ...Des maisons autonomes, comme quand nous étions jeunes...le temps des centres autonomes.

Cette jeunesse, qui subit un chômage effrayant et dont l'assurance chômage leur dit d'aller voir le service social. Est-ce cela leur avenir ?

Mais pour tous ces nouveaux besoins, ces nouvelles constructions, il faudra de nouvelles recettes, un peu d'augmentation d'impôts, une solidarité encore plus grande envers nos enfants, envers les jeunes, envers les gens du voyage.

Il faudrait une nouvelle piscine couverte.

On ne peut pas construire chacun sa piscine privée mais on peut se mettre ensemble, et ça coutera moins cher en eau, en énergie si on paie tous 10 francs par mois de plus en impôts.

La vigne Rouge va ouvrir ses portes. Les écoliers de Batelle et des alentours peuvent se réjouir. La crèche des Epinettes attend ses petits. Les piétons attendent leur zone piétonne. Les cyclistes pourront rouler en toute sécurité sur le Réseau Vert. Le personnel communal sera plus détendu, ce qui permettra de combattre le stress et d'améliorer leurs conditions de travail

Les chômeurs seront réorientés. La dette souveraine va diminuer.

En résumé, c'est un budget social, écologiste et égalitaire qui nous est présenté aujourd'hui.

Merci à Jeannine, Stéphanie et Nicolas qui ont été ces derniers temps si souvent malmenés par des mécontents et que nous sommes fiers d'avoir élus.

Et à l'instar de l'union Européenne qui remet en question les critères d'attributions des agences de notation, nous avons, excusez-nous de cette ambition, essayés de noter ce budget :

Nous lui attribuons 4 A et 1B.

A pour A gauche -A pour la population qui vous a élu- A A vous tous les employés de la commune A A l'équilibre budgétaire et à tous les nouveaux projets publics et sociaux et B pour Bravo !

Pour AGT- Henriette Stebler

Déclaration du MCG

M. Pistis en donne lecture :

Pour le Mouvement Citoyens Genevois, l'intérêt du citoyen prime en toutes circonstances.

Au moment de voter le budget 2012, nous avons une remarque tout d'abord.

L'évaluation des recettes ne nous semble pas assez prudente.

En effet, en 2009, la commune de Carouge avait 98 millions de recettes.

En 2010 s'est tombé à 96 millions.

En 2011, les recettes sont évaluées à 95 millions.

Pour ce budget 2012, on nous annonce plus de 100 millions de recettes alors que nous subissons des difficultés économiques.

Nous devons protéger le personnel communal, qui doit être correctement traité.

Pour le MCG, la priorité doit être donnée au personnel communal, qui mérite d'être correctement traité.

C'est dans ce contexte, que nous aurions préféré davantage de prudence, à la fois pour les contribuables, à la fois pour le personnel communal et à la fois pour les usagers des services de la commune.

Le MCG défendra le Citoyen carougeois. Le MCG défendra le personnel communal carougeois.

En particulier, certains investissements peuvent attendre. Nous devons d'abord assurer nos engagements.

Pour le MCG les sociétés carougeoises doivent être favorisées, mais sans favoritisme. Il ne faut pas donner des avantages excessifs à certains groupes et oublier les autres.

Carouge est une Ville qui comprend de nombreux chômeurs. Il est inacceptable que certains services de la commune de Carouge engagent des personnes de l'autre côté de la frontière alors que le personnel compétent existe. Le MCG demande l'obligation d'engager des résidents carougeois, ou à défaut des résidents genevois.

Pour le MCG, l'effort fait pour la sécurité en terme budgétaire est nécessaire. Mais il n'est pas suffisant. Il faut une véritable confiance envers nos agents de police municipale. Nous devons

déplorer des propos déplacés et une atmosphère de manque de confiance. Nous espérons que nous entrerons dans une dynamique plus positive, ce qui est aussi important que la problématique budgétaire.

Malgré nos craintes et nos critiques, nous voterons le présent budget. En effet, le MCG est un parti responsable qui ne veut pas déstabiliser la commune de Carouge. Les électeurs nous ont mandatés pour défendre des valeurs : priorité aux résidents, défense des citoyens. Notre approbation est un OUI où plutôt un OUI MAIS.

Déclaration du Parti Démocrate Chrétien

M. Barthassat en donne lecture :

C'est avec un regard critique que le PDC a analysé ce budget et nous avons constaté que le CA a décidé, comme si de rien n'était, de nous faire voter :

- *Une folle augmentation des charges ; + 6 millions !*
- *Une impressionnante et démesurée augmentation liée au traitement du personnel pour un montant total de 31.4 millions !*
- *Un budget qui obligatoirement conduira à une augmentation des impôts en 2013*
- *Un budget qui ne tient pas compte de la crise et du déficit budgétaire de l'Etat.*
- *Un budget qui repose sur du sable.*

Nous exprimons notre plus vive inquiétude au sujet de l'explosion des charges de fonctionnement. Cette année encore, elles progressent de façon vertigineuse sans raison valable. Savez-vous que notre commune est celle du canton de Genève qui a le plus de charge par habitants ?

Pour quelles raisons ?

Le PDC s'interroge donc sur les propos et la capacité du Conseil administratif qui ose souligner que le budget présenté tient pleinement compte des options politiques et des engagements pris par l'exécutif en début de la présente législature. Nous répondons de la manière suivante : NON pour une immense partie des dépenses, surtout celles relatives au personnel. Stop aux options politiques dogmatiques prises sans tenir compte des nouvelles réalités. On se demande si le Conseil administratif vit bien à Carouge ou dans une autre galaxie. Savent-ils que la gauche caviar a dépensé sans compter en Europe durant les 15 dernières années. Qui paie aujourd'hui l'addition ? Le peuple.

En examinant de plus près les dépenses « très amicales » relatives aux subventions, il est consternant de constater que la gestion rigoureuse attendue est remplacée par une nouvelle technique dite du saupoudrage. Ce saupoudrage qui assouvit un nombre incalculable de besoins larges et variés et pour lesquels l'importance ou les degrés de priorité ne sont pas démontrés. A notre sens, l'argent du contribuable n'a pas pour vocation de financer de tels excès.

Certes, contenter un bon nombre d'associations pour des buts électoraux peut paraître assez séduisant à certains élus. Il n'en demeure pas moins que cette pratique n'est pas digne d'un exécutif et d'un législatif qui se veut responsable et honnête.

Le PDC invite notre exécutif à mettre en place rapidement une méthode de gestion prévisionnelle plus rigoureuse en matière de dépenses. Il ne s'agit pas seulement d'anticiper, de prévoir mais aussi de contrôler les dépenses au moyen d'un budget construit sur la base de prestations clairement définies. Cette nouvelle façon de procéder présente plusieurs avantages. Elle a le mérite de reposer sur une vision et une ligne politique préalablement définie. Elle fixe précisément à la fois un cap et un cadre général sur lesquels pourront s'appuyer les membres de l'exécutif et les chefs de service dans leurs choix de dépenses. Bien qu'un tel

plan comporte un caractère contraignant par essence - c'est l'un des buts recherchés pour parvenir à une gestion précise, rigoureuse et donc à des résultats tangibles.

Le PDC attend toujours et encore que la politique culturelle de la commune soit définie et présentée par la responsable de ce dicastère. En effet, depuis 2007, la somme allouée à la culture est passée de 16 à 24 millions et ceci sans aucun changement notable dans l'offre culturelle de la commune. Pourquoi ?

Nous insistons aussi sur le fait que le secteur social est particulièrement développé à Carouge. Le rendre encore plus excessivement onéreux en engageant du personnel pose la question de son coût et donc de son financement futur. A ce jour, nous n'avons plus les garanties financières pour répondre à de telles lubies. Il nous paraît important de le rappeler et de s'en souvenir.

Nous souhaitons adresser un signal clair en direction des commerçants carougeois en nous mobilisant pour la diminution de la taxe professionnelle pour les petits commerces au cours de la prochaine législature.

Nous allons donc refuser ce budget sans faire d'amendements. Il est tellement catastrophique que cela ne vaut pas la peine de le modifier. Une seule solution, le retour au CA pour une refonte complète.

Pour terminer, nous tenons à remercier les collaborateurs du service financier pour le travail accompli, de même que les chefs de service pour les réponses qu'ils ont bien voulu apporter à nos différentes interrogations.

Pour le PDC

Bertrand Buchs, Stéphane Barthassat

Déclaration du parti radical

Avant de lire la déclaration du groupe radical, Mme Hiltpold aimerait dire à M. Baertschi qui a parlé de pari sur l'avenir, qu'elle tient les paris et on verra si ces prévisions budgétaires sont bonnes ou non.

Sans surprise, le groupe radical ne votera pas le budget 2012 tel qu'il est présenté ce soir.

Nous constatons que le Conseil administratif se base sur une estimation des revenus de CHF 100'768'00, soit 4,2 % de plus que les revenus réels 2010, alors que tous les indicateurs laissent supposer une diminution importante des recettes fiscales.

De 2008 à 2010, les recettes fiscales sont passées de 85.4 millions à 79.8 millions. Comment, dans ces conditions et compte tenu de la conjoncture, prévoir des recettes fiscales à 84.7 millions ?

Les principales recettes proviennent de la taxe professionnelle, des personnes morales et des personnes physiques ayant des revenus supérieurs à CHF 200'000.-. Tous ces acteurs sont en effet directement touchés par la crise, de sorte que l'on ne comprend pas comment la commune peut dans ces circonstances compter sur une augmentation de 4.7 millions de leur contribution.

Les récentes déclarations de M. David HILER nous font craindre le pire, à savoir une baisse de l'ordre de 20 % des recettes prévues.

Ces recettes sont donc totalement surestimées et à nos yeux, seul un budget égal ou inférieur à celui de 2011, soit à 95 millions, serait raisonnable.

Ce qui nous choque également, c'est de constater que les charges ont doublé en 10 ans, passant de CHF 54.7 millions en 2002 à 100.7 millions en 2012, pour une augmentation de la population d'à peine 14 % !

Avec 79 millions de charges en 2008, 80 millions en 2009 et 86 millions en 2010, c'est 15 millions de plus (en deux ans donc !) que le Conseil administratif nous propose de dépenser aujourd'hui.

C'est dire que le nouveau Conseil administratif ne lésine pas sur les dépenses.

En 2008, nous avons fait un bénéfice de plus de 21 millions. Le bénéfice de 2009 était de plus de 18 millions, celui de 2010 de plus de 10 millions. Aujourd'hui, on arrive péniblement à un montant ridicule de CHF 25'000.- !

Lorsque l'on sait qu'aucune marge de manœuvre n'a été envisagée sur les prévisions de l'Etat, alors que notre précédent ministre des finances prévoyait toujours une marge d'environ 5 % dans l'hypothèse où les chiffres communiqués s'avéraient moins élevés que les prévisions du Canton, notre Conseil administratif actuel n'a pas cru bon se prémunir d'une éventuelle mauvaise surprise. Au vu de la situation actuelle, nous déplorons ce manque de prudence et de vision.

Ainsi, pour bien dépenser toutes nos recettes, sans faire de bénéfice, il nous est proposé, entre autres, d'engager du personnel en nombre (pour ne pas dire en surnombre), soit en tout l'équivalent de 17,4 postes ! Hormis les agents de sécurité, qui devront être affectés aux tâches de mise en œuvre de la sécurité publique, et notamment effectuer des heures de nuit, ainsi qu'un poste de concierge nécessaire pour la nouvelle école de la Vigne Rouge, nous sommes opposés à ces engagements (même si les personnes ont déjà été engagées !) ou à toutes les augmentations de postes proposées.

Les explications données en commission ne nous ont pas convaincus. Nous sommes farouchement opposés à la création d'un nouveau service de l'urbanisme, qui nécessite l'engagement d'un nouveau chef de service rétribué environ CHF 135'000.- par année, d'une secrétaire et l'augmentation d'un poste existant de 20 %. Certes, la commune doit faire face à certains enjeux, mais ce sont les mêmes qui nous ont été présentés pour engager tout d'abord un urbaniste il y a quelques années, puis une seconde personne en renfort récemment. Il nous apparaît plus opportun que la commune, si elle n'arrive pas à faire face aux nombreuses sollicitations, se fasse assister de temps à autre d'un mandataire urbaniste plutôt que d'engager à tour de bras.

Nous sommes également contre le principe d'internalisation des tâches jusqu'alors confiées à des tiers. Si l'on peut comprendre le principe d'engager des personnes à de meilleures conditions et de façon pérenne, ce qui coûte néanmoins plus cher, il convient de garder à l'esprit que les mandats externes permettent également de donner du travail aux entreprises qui emploient ce personnel et qui paient leurs impôts à Carouge. Il est par ailleurs bien évidemment plus facile de mettre fin à un mandat confié en externe que de licencier du personnel communal. Ceci est d'autant plus dérangeant que les 6 postes supplémentaires proposés (2 manœuvres – alors que 5 manœuvres ont été engagés l'an passé –, 2 chauffeurs de balayeuse, 1 jardinier et 1 secrétaire) le sont en grande partie pour combler les carences du Canton qui, bien que propriétaire, n'assurerait aucun entretien des parcelles de la Tambourine. Ainsi, Carouge engage pour procéder à des tâches qui ne sont pas de sa responsabilité !

Pour couronner le tout, il faut encore engager un nouveau concierge (en plus de celui nécessaire pour la nouvelle école), alors qu'ils sont déjà 31, nommer un chef des concierges et engager aussi un nouvel architecte pour gérer les bâtiments communaux.

N'oublions pas les deux coordinatrices des patrouilleuses scolaires. Alors que ce poste n'existait pas il y a un an, deux personnes ont été engagées l'an passé pour superviser les patrouilleuses, chacune à 25 %. Aujourd'hui, il nous est proposé d'augmenter ces taux de 25 % chacune, qui revient à avoir un poste à plein temps pour la supervision et la cohésion de groupe de ces patrouilleuses. C'est à se demander comment on a bien pu faire avant ?!

En bref, nous ne pouvons pas cautionner un budget dont les charges de personnel augmentent de plus de 2 millions en un an !

Lorsque l'on sait le taux d'absentéisme qui nous a été communiqué, soit plus de 8 % (ou 4,5 % sans les cas lourds), étant précisé que ce taux ne tient même pas compte des absences de moins de 3 jours, nous estimons que la commune aurait tout intérêt à trouver des solutions pour motiver son personnel plutôt que d'engager à tout va.

En outre, les organigrammes fournis par les différents services nous démontrent des lourdeurs hiérarchiques inacceptables et des postes « de complaisance » inexplicables.

A l'examen des subventions, nous avons été choqués de voir qu'il est proposé d'augmenter la subvention du théâtre l'Alchimic, qui passe de CHF 100'000.- à 200'000.-, alors que la commission des Beaux-Arts de la précédente législature s'était opposée à cette proposition. Nous sommes opposés à un tel subventionnement, puisque ce théâtre ne fait que mettre son infrastructure à la disposition de troupes invitées, sans autre activité créatrice.

Alors que d'un côté on ajoute CHF 100'000.- à un théâtre, on enlève CHF 10'000.- (sur les CHF 30'000.- précédemment versés) à l'Association des intérêts de Carouge, au motif que cela fait partie de l'effort général que tout le monde doit faire, et que en gros, ça leur apprendra à mettre des affiches dans leur vitrines qui disent « bientôt, bureaux à louer ? ». Oui, ce sont bien les explications qui ont été données en commission. En gros, tenez-vous à carreaux si vous voulez continuer à toucher vos subventions !! Inutile de dire que nous déplorons totalement cette façon de faire.

S'agissant des investissements, nous constatons que ceux-ci sont très importants, démontrant une insuffisance de financement à hauteur de CHF 36 millions. De CHF 50 millions en 2012, ils sont estimés à CHF 88 millions en 2015. Ce qui est positif, c'est que le Conseil administratif nous a dit que ça n'était pas grave car on pouvait même s'enrichir en empruntant. Il faudra encore nous expliquer...

En résumé, nous estimons que ce budget est irresponsable et qu'il nous mène droit à la catastrophe, c'est à dire droit vers une hausse de un, deux ou trois centimes d'ici 4 ans.

En raison de notre minorité, nous renonçons à proposer des amendements sur lesquels la gauche s'assoira.

Ne pouvant cautionner un tel budget, nous avons décidé de nous retirer pour marquer notre désapprobation et laissons le soin à la gauche de prendre ses responsabilités.

Nous remercions finalement Mr Di Stefano ainsi que les chefs de services pour leurs explications données en commission.

Déclaration du groupe Libéral

M. Wolfisberg en donne lecture :

Nous tenons d'emblée à dire que la critique que nous formulons vis-à-vis de ce budget n'a rien à voir avec le fait qu'il nous est proposé par un Conseil administratif issu essentiellement des milieux de gauche. En effet, nous le critiquons comme nous l'avons fait par le passé, alors qu'ils étaient proposés par un Conseil administratif à majorité de droite.

La différence, car il y en a une et elle est majeure : nous n'y avons rien trouvé de bon, ni de sensé !

Ce budget est totalement irresponsable. Jugez plutôt :

Obtenu, paraît-il, après plusieurs moutures, tant le déficit qu'il dégagait était important, il n'est qu'un alignement de chiffres, sans aucune vision d'avenir, ne permettant de dégager un bénéfice qui n'est que de Fr. 25'000.00.

Alors que les milieux politiques responsables, à tous les niveaux, parlent de rigueur, tiennent compte des difficultés économiques et financières qui secouent la société, revoient leurs copies en diminuant leurs coûts de fonctionnement, ramènent le nombre de leurs collaborateurs à des niveaux acceptables, proposent de bloquer les mécanismes salariaux, investissent essentiellement dans des projets indispensables et pourvoyeurs de bénéfices substantiels, nos responsables communaux, eux, se comportent en irresponsables d'un petit village helvète isolé du reste du monde.

Ainsi corrigent-ils à la hausse les prévisions des rentrées fiscales fournies par le canton, leur permettant, d'abord, de prévoir des investissements pharaoniques qui, dès l'année prochaine, augmenteront les frais de fonctionnement de manière exponentielle, et de répondre, ensuite, aux sirènes de leurs chefs de service, en créant de nouveaux postes totalement inutiles, augmentant d'autant le coût du ménage communal qui, soit dit en passant, est un des plus importants des communes suburbaines de notre canton, alors qu'elle compte moins d'habitants et que ces derniers ne sont pas nécessairement moins bien servis que les nôtres.

Mais comme il ne suffit pas d'énoncer de telles affirmations, nous allons, maintenant, les étayer :

Des investissements, totalement irresponsables, prévus de l'ordre de 30 millions pour 2012 et jusqu'à 80 millions pour 2015 avec, au passage et comme nous l'avons déjà dit, des prévisions de rentrées fiscales revues à la hausse, alors que l'on sait que la situation économique, sans être encore en récession, n'est pas des plus réjouissantes et qu'un des objectifs du Conseil d'Etat, afin que nos PME cantonales restent concurrentes, est de supprimer la taxe professionnelle, taxe unique dans notre pays.

Des investissements mal ciblés, car ceux qui sont prévus ne feront qu'augmenter les frais de fonctionnement et, par-là, dès le budget 2013, auront comme première conséquence une demande d'augmentation d'au moins 4 centimes additionnels, donc une augmentation des impôts. Et cela, les libéraux, nous n'en voulons pas, car augmenter les impôts ne ferait qu'augmenter les charges de la classe moyenne, voire la classe moyenne supérieure et, ainsi, diminuer la consommation.

Mais continuons en parlant maintenant des engagements des nouveaux collaborateurs : autre raison de nos critiques.

Alors que tout le monde s'accorde à dire qu'une époque se termine, celle qui augmenterait à tout va la fonction publique, et qu'une nouvelle époque commence, celle qui consiste à diminuer les coûts du ménage publique, ce budget propose juste l'inverse, comme au temps des trente glorieuses.

Si nous comprenons la nécessité d'engager du nouveau personnel, comme des concierges lorsque de nouveaux locaux vont être mis à la disposition des citoyens, par contre :

- Nous ne pouvons pas donner un blanc-seing quant à l'engagement de nouveaux agents de police municipale, tant que nous n'avons pas la preuve qu'ils seront affectés à la sécurité de la population, plutôt que comme pourvoyeurs de nouvelles recettes, via les contraventions grâce à la mise en place de la zone à macarons et des horodateurs.
- Nous ne voulons pas accepter la création d'un nouveau service de l'urbanisme, avec de nouveaux collaborateurs et, surtout, un nouvel échelon hiérarchique. Même si cette manière de faire est très à la mode dans les milieux dits alternatifs, elle a, comme corol-

laire, une diminution du sentiment de responsabilité des collaborateurs situés dans les échelons inférieurs et une augmentation perpétuelle du coût de la fonction publique. Alors que les actuels collaborateurs ont déjà été engagés en raison des problématiques posées par le CEVA et le PAV, pourquoi pérenniser de nouveaux postes, alors que ces problèmes ne seront que passagers et que l'urbanisation de notre commune n'est pas loin d'être terminée ?

- Nous ne pouvons pas accepter non plus la création d'un poste de responsable des concierges, créant, là aussi, une nouvelle hiérarchie et un poste totalement inutile si, comme pour celui de la responsable de la piscine, le collaborateur occupera un bureau en étant totalement déconnecté de la réalité. Par ailleurs, un collaborateur occupe déjà cette fonction et les concierges connaissent et n'ont qu'à appliquer leur cahier des charges.
- Nous ne pouvons pas être d'accord pour l'engagement de nouveaux collaborateurs pour le quartier de la Tambourine, d'autant que la levée des ordures dans le centre de Carouge n'est plus à la charge du TVE et que la possibilité de laisser les terrasses en place tout l'hiver diminue d'autant le travail de certains collaborateurs : toutes ces personnes peuvent donc facilement être affectées au secteur de la Tambourine.
- Nous ne pouvons pas accepter non plus que Madame de Haller Kellerhals se permette de pérenniser des postes dans le service des ressources humaines, alors qu'ils lui avaient été refusés l'an passé et qu'elle les a obtenus grâce à des queues de crédit.

Nous n'allons pas continuer cette litanie, persuadés qu'il en va de même pour tous les autres postes proposés.

Un de nos prédécesseurs dans ce Conseil, lorsqu'il s'exprimait sur le sujet, parlait d'usine à gaz, aussi allons-nous modifier cette métaphore et parler de centrale nucléaire ! Les Verts de ce Conseil devraient se méfier : nous croyons savoir qu'ils n'aiment pas ça !

Tout le monde sait que trop d'heures sont perdues au sein du TVE, que ce soit en raison d'une mauvaise organisation, de l'incompétence de certains responsables, de trop nombreux disfonctionnements et, surtout, à cause de cette aberration qui consiste à obliger les collaborateurs à de longs et coûteux déplacements, leur permettant de bénéficier de la pause à laquelle ils ont naturellement droit.

Il serait grand temps d'organiser des audits, que nous exigeront à l'avenir au moyen de toutes les procédures mises à notre disposition, afin de corriger tous ces errements et d'améliorer le rendement du travail, surtout lorsqu'on apprend que le taux d'absentéisme approche les 10% et non pas 4%, comme on veut nous le faire croire en soustrayant les absences de trois jours ou moins, absences qui doivent sans doute être les plus nombreuses.

Quant aux subventions, on se rend facilement compte que certaines ont été supprimées sans aucune raison et que d'autres, pratiquement uniquement dans le domaine culturel – est-ce un hasard ? – sont augmentées de façon inconsidérée.

Ainsi, au moment où le Conseil administratif est confronté aux problèmes posés aux artisans et aux commerçants de notre Commune, soit par la conjoncture, soit par une politique totalement irresponsable qu'il a mise en place sans concertation, il ne trouve rien de mieux que de supprimer la subvention accordée aux Intérêts de Carouge. Et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est une erreur, nous ne le croirons pas ! C'était très certainement délibéré et le Conseil administratif, très maladroitement, essaye de revenir en arrière en parlant d'erreur involontaire.

Mais, dans le même temps, il fait passer la subvention du théâtre Alchimic de Fr. 100'000.00 à Fr. 200'000.00, augmentant d'autant rien d'autre que le salaire d'un individu se prétendant directeur de théâtre, alors qu'il ne fait qu'engager des troupes venant se produire dans ses

locaux. Que dire encore de ces subventions qui sont augmentées, année après année, sans demande expresse des bénéficiaires et sans nous prouver qu'elles ont un quelconque bien-fondé. Nous n'allons pas les énumérer, tant elles sont connues et obtiennent des majorations année après année.

En conclusion, sans même proposer d'amendements qui ne feraient que peut varier le budget qui nous est soumis, ou alors faudrait-il tellement d'amendements pour le ramener à des proportions réalistes que nous, libéraux, non seulement nous ne le voterons pas, tout en proposant aux personnes sensées de ce Conseil de faire de même, mais, en plus, nous ne participerons pas à sa discussion, ne voulant pas, de cette façon, le cautionner d'une quelconque manière, sachant qu'il n'est que le reflet d'une politique purement électoraliste, le Conseil administratif qui, soit dit en passant, n'a malheureusement aucun gestionnaire digne de ce nom en son sein, et oubliant au passage qu'il est là pour servir la totalité de la population et pas seulement son électorat.

A moins que ce Conseil se décide à renvoyer sa copie au Conseil administratif, afin qu'il nous propose un nouveau budget, plus réaliste et plus en phase avec les réalités économiques.

Nos remerciements vont également à M. Di Stefano ainsi qu'aux différents chefs de service.

Nous vous remercions de votre attention.

Déclaration du groupe des Verts.

Mme Molinari en donne lecture :

Le budget 2012 présenté par le Conseil administratif est un budget équilibré et responsable que nous saluons.

En ce qui concerne les revenus nous tenons à souligner le rôle essentiel de la taxe professionnelle dont les rentrées se montent à 17.5 millions soit 17 % des revenus de la commune. Le montant de cette taxe est constitué, pour plus de 70% par les contributions de très grosses entreprises. Diminuer, voire supprimer, la taxe professionnelle, comme le PDC et en général l'Entente le demande autour de cette table, reviendrait par conséquent à substantiellement avantager celles-ci, donc les très grosses entreprises et non pas les petits commerces ou petits artisans carougeois. La disparition de cet impôt aurait, par contre, un énorme impact sur la capacité financière communale, qui serait réduite de presque 1/5ème. Une telle suppression ne saurait donc être envisagée que si d'autres ressources permettaient de compenser entièrement cette perte éventuelle, par exemple par une augmentation de la fiscalité des entreprises ou/et des réformes fiscales écologiques.

Nous sommes très satisfaits de constater une diminution consistante de la charge des intérêts de la dette, qui aujourd'hui s'élève à seulement 518'000 CHF (pour une dette de 18 millions), ce qui représente une dette par habitant d'environ 900 CHF. Ce bas niveau d'endettement, permet de garantir une bonne capacité financière et permettra à la commune de pouvoir absorber les lourds investissements (en logements mixtes, équipements publics- pensons par exemple au besoin en crèches-, notamment dans des secteurs tel le PAV) que les développements futurs sur notre territoire ne manqueront pas d'occasionner. Ceci pourrait s'avérer très important pour répondre par un renforcement des investissements à la crise qui s'annonce, en menant autant que possible une politique anticyclique.

Parmi les points de ce budget qui nous réjouissent tout particulièrement nous soulignons le début du processus d'internalisation, prôné depuis plusieurs années par les Verts et qui se concrétise enfin dans le présent budget pour certaines tâches récurrentes, tel le nettoyage de nos rues le week-end. Nous saluons aussi l'engagement de personnel additionnel à la Voirie pour prendre en charge le nettoyage du quartier de la Tambourine jusqu'ici assuré par une entreprise de nettoyage.

Au-delà d'offrir de meilleures conditions de travail aux employé-e-s et réduire la précarité, cette internalisation permettra une gestion uniforme de la voirie sur tout le territoire communal. Nous encourageons le Conseil administratif à poursuivre ce processus et ce d'autant plus qu'au final l'engagement financier est pratiquement équivalent.

La création du service de l'urbanisme, par le regroupement de personnel et le recrutement d'un chef de service nous semble particulièrement importante et stratégique. Elle s'inscrit dans la nécessité d'intervenir de manière plus proactive sur les questions liées à l'aménagement du territoire. Cette réorganisation permet d'accroître la capacité de gestion et de négociation de la commune sur des dossiers vitaux pour notre développement (des PLQ au PAV en passant par les déclassements) et dont la complexité est toujours plus grande.

Les Verts saluent également les nouveaux engagements d'APM qui vont renforcer de manière significative la police de proximité et ainsi contribuer à apaiser les tensions éventuelles en particulier la nuit et les week end.

En ce qui concerne le poste de Conseiller en insertion, nous pensons qu'il s'agit d'un engagement essentiel dans une commune qui a un des taux de chômage les plus élevés du canton. Carouge se dote ainsi d'une capacité accrue à accompagner les chômeurs et les jeunes à la recherche d'un premier emploi.

La charge pour le personnel correspond à 31% du budget, ce qui est dans la moyenne des communes du canton. Cet engagement est cohérent et tout à fait acceptable face à l'augmentation de la complexité des tâches, l'ouverture de nouvelles structures d'accueil, l'accroissement de la population et la nécessité de corriger la situation de sous-effectif de certains départements.

En ce qui concerne les investissements prévus, comment ne pas saluer la volonté de ce Conseil administratif de mettre en œuvre, enfin, le Réseau vert et les macarons. Ces derniers permettront une meilleure gestion du trafic et la fin de l'effet, « aspirateur à voiture ventouse » que Carouge encourage de facto depuis plusieurs années. Et nous nous réjouissons déjà de pouvoir mieux respirer et (re)déambuler dans les rues piétonnes sur la rue Saint Joseph et place du Temple, et que cela s'inscrive dans une véritable politique de promotion de la mobilité douce au quotidien.

Les Verts sont tout à fait satisfaits par les orientations sociales, culturelles, économiques et environnementales du présent budget et le soutiendront donc sans réserve. Les Verts ne présenteront en conséquence aucun amendement.

Le groupe des Verts souhaite remercier l'ensemble du Conseil administratif et en particulier Madame Lammar, déléguée aux finances, pour les très claires explications apportées. Nous remercions également l'ensemble du personnel communal pour l'élaboration et la très bonne présentation de ce document et plus particulièrement Monsieur Di Stefano responsable des services financiers.

M. Barthassat propose de voter un retour du budget au Conseil administratif pour que celui-ci revienne avec un tout nouveau budget, même si cela nous amène au 12^{ème} prévisionnel. Il faut tenir compte des réalités du moment et un vrai consensus. Si cela ne devait pas être le cas, nous serons malheureusement obligés de quitter la salle.

Le Président passe au vote du renvoi de la copie du budget au Conseil administratif afin qu'il présente un nouveau budget.

La proposition est refusée par 18 non, 11 oui et 1 abstention.

Les membres des partis Libéral, UDC, Radical et PDC quittent la séance.

Le Président déclare que bien qu'étant le Président, il est également élu de l'entente et comme le permet le règlement, pour les points 4 et 5 de l'ordre du jour, il cède la parole à son vice-président, M. Monney et il reprendra ses fonctions dès le point 6 de l'ordre du jour.

M. Monney remercie M. Le Président d'avoir quitté la salle. Il demande la présence d'un vice-secrétaire.

M. Richard prend la fonction de vice-secrétaire.

M. Monney passe aux amendements, il a reçu une série d'amendements du Conseil administratif.

Il passe la parole à Mme Lammar afin qu'elle présente ses amendements.

Mme lammar fait remarquer qu'il est aussi de la compétence du Conseil administratif de présenter des amendements et il souhaite en proposer quatre.

Le premier est un amendement purement formel pour la ligne 34.000.301.21 : allocations vie chère et rétroactif.

Il avait été mentionné que pour la cotisation au 2^{ème} pilier, nous arrivions à un montant de CHF 31'330.— qui comprenait non seulement l'allocation vie chère et le rétroactif mais aussi la cotisation du 2^{ème} pilier.

Nous souhaitons rétablir correctement les choses au niveau des lignes et réajuster à la ligne 34.000.304.20, c'est à dire la cotisation du 2^{ème} pilier qui est de CHF 25'000.--.

Ce qui fait que l'allocation vie chère et rétroactif sont de CHF 6'330.— et la cotisation au 2^{ème} pilier de CHF 25'000.--.

Mme Lammar cède la parole à ses collègues pour la présentation des 3 autres amendements.

M. Walder passe au 2^{ème} amendement qui concerne le contrôle des zones macarons.

En commission, M. Pistis avait posé la question par rapport à l'absence dans le budget du coût de surveillance et de contrôle de ces zones. Etant donné que nous étions en pleine négociations avec la fondation des parkings, nous n'avions pas encore ces coûts.

Aujourd'hui, ils sont connus et pour une période de 6 mois, nous vous proposons un amendement afin de rajouter CHF 562'000.— pour la sous-traitance à la fondation des parkings pour la surveillance de toutes les zones de parking de Carouge qui implique 6 personnes en permanence sur le territoire carougeois.

Ce montant sera compensé par les recettes liées aux contrôles des ces zones macarons. Il ajoute qu'aujourd'hui, le coût du contrôle de la fondation des parkings en Ville de Genève est compensé 3 fois par des recettes, du fait qu'il y a plus de contrôles. Comme nous allons doubler le nombre de zones bleues et les zones horodateurs, il y aura évidemment plus de recettes puisqu'aujourd'hui, tout ce qui est en zones blanches illimitées ne bénéficie d'aucunes recettes d'amendes, du fait que les gens peuvent laisser leurs voitures pour des semaines, voire des mois.

Sachant que c'est un budget et que le projet lui-même d'investissement pour le marquage est à l'ordre du jour du Conseil municipal d'aujourd'hui, si ce projet est renvoyé en commission, il sera discuté des modes de contrôles et de suivi de ces zones. Dans ce cadre là, il sera décidé d'accepter ou non la proposition de sous-traiter ces zones par la fondation des parkings.

Le souci du Conseil administratif était que cela apparaisse dans le budget par souci de transparence.

Mme De Haller Kellerhals présente le 3^{ème} amendement

Il concerne la ligne des intérêts de Carouge.

Elle précise que ce n'est pas parce qu'il y a eu des affiches dans les vitrines que le Conseil administratif avait enlevé CHF 10'000.— à cette ligne mais plutôt dans un but d'effort collectif puisque l'ensemble des lignes budgétaires des affaires culturelles et de la communication ont dû être amputées de plus de CHF 370'000.—.

Autant la bibliothèque que la communication, la culture et les manifestations ont été diminuées drastiquement dans le budget 2012 et nous avons pensé que CHF 10'000.— de suppression sur la ligne des Intérêts de Carouge se justifiait également puisque tout le monde fait un effort.

Toutefois, au vu de la situation des commerçants et se qui s'est passé récemment, nous avons décidé de rétablir cette ligne comme signe de bonne volonté et de compréhension pour les problèmes des commerçants carougeois.

Nous vous proposons de rajouter CHF 10'000 à la ligne 09.000.319.57.— et mettre CHF 30'000.— comme c'était initialement prévu les années précédentes.

Pour couvrir ce montant, nous vous proposons d'enlever CHF 5'000.— aux frais d'études du service des constructions et aménagements et CHF 5'000.— aux frais d'études du TVE.

Ce qui nous donne un montant de CHF 175'000.— sur la ligne 09.000.318.24 et CHF 175'000.— sur la ligne 09.000.318.25

M. Walder reprend la parole pour le dernier amendement.

Il concerne ce dont il a parlé dans sa communication sur les abonnements des transports publics. Vu le succès des abonnements cette année, nous avons comme première mesure décidé de proposer un amendement qui vise à ajouter CHF 5'000.— pour les abonnements et les renouvellements à tout public et faire passer la ligne 78.005.366.50, subvention abonnements TPG adultes de CHF 20'000.— à CHF 25'000.—. En contrepartie, nous vous proposons de baisser la ligne 54.579.365.10 : subvention abonnements TPG pour les jeunes de CHF 160'000.— à CHF 155'000.—. Cela ne signifie pas qu'il y aura une baisse dans le nombre d'abonnements financé pour les jeunes mais c'est simplement que nous prévoyons d'en accorder plus et nous pensons en toute logique, et avec les premiers résultats de l'année 2011 (qui nous sont aujourd'hui connus) que le montant de CHF 155'000.— nous permettra de répondre aux demandes.

M. Monney fait voter le 1^{er} amendement du Conseil administratif qui concerne la ligne 34.000.301.21, SPO allocations vie chère et rétroactif. Il y avait un ancien montant de CHF 31'330.—. Nous diminuerions de CHF 25'000.— cette ligne avec un nouveau montant de CHF 6'330.— et nous rajouterions sur la ligne 34.000.304.20, cotisation 2^{ème} pilier un montant de CHF 25'000.—.

L'amendement est accepté à l'unanimité par 18 voix

Le 2^{ème} amendement concerne la ligne 62.050.434.15 : recettes contrôle zones macarons, moins CHF 562'000.— et rajouter sur la ligne 62.050.318.99 : charges contrôle zones macarons, le montant de CHF 562'000.—.

L'amendement est accepté par 16 oui et 2 abstentions.

Le 3^{ème} amendement concerne les Intérêts de carouge sur la ligne 09.000.319.57, nous ajouterions CHF 10'000.— et nous soustrairions sous 2 lignes, soit 09.000.318.24, frais des études SCA, - CHF 5'000.— et 09.000.318.25, frais des études TVE, - CHF 5'000.—.

L'amendement est accepté à l'unanimité par 18 voix

Le 4^{ème} amendement consiste à rajouter CHF 5'000.— sur la ligne 78.005.366.50 : subvention abonnement TPG adultes et enlever CHF 5'000.— sur la ligne 54.579.365.10 : subvention abonnement TPG jeunes.

L'amendement est accepté par 17 oui et 1 abstention.

M. Monney passe aux amendements du MCG et il donne la parole à M. Pistis.

Nous suggérons de retirer les CHF 2'000.— à l'association fourchettes vertes qui n'est pas domiciliée sur la commune de Carouge. Nous partons du principe que les deniers des carougeoises et carougeois doivent, entre autre, profiter aux associations locales qui se trouvent sur la commune de Carouge. Dès lors, nous ne sommes pas favorable à ce que ces CHF 2'000.— soient donnés à cette association qui est domiciliée sur la commune de Genève.

Mme Molinari explique à M. Pistis qu'ils ne sont effectivement pas domiciliés sur la commune de Carouge mais les activités que la fourchette verte mène sont très développées sur notre commune et elle trouverait regrettable de diminuer une subvention ou même la couper pour une structure qui fait de l'excellent travail et qui permet d'améliorer le type de nourriture dont bénéficient les enfants, notamment dans les cantines scolaires. Elle invite les membres à rejeter cette proposition d'amendement.

M. Pistis ne met pas en doute la qualité du service de cette association mais la ville de Genève donne également des subventions et il part du principe que, même si fourchette verte travaille sur d'autres communes, il ne pense pas que systématiquement les deniers de celles-ci doivent être rétrocédés à une entité qui n'a pas son siège sur Carouge.

M. Rochette comprend que la position de M. Pistis consiste à ce que la commune tourne en vase-clos.

M. Pistis répond négativement, c'est une question de bon sens. Si vous voulez poudrer toutes les associations se trouvant en dehors de la commune, c'est un droit que vous avez.

M. Rochette répond à M. Pistis qu'il y a une foule d'associations dont l'action est cruciale mais qui ont le malheur de ne pas avoir leur siège sociale à Carouge mais sans lesquelles le fonctionnement et toute une série de prestations ne seraient plus assurées. C'est un principe qu'il lui paraît difficile à appliquer sus au nom du bon sens dont vous vous prévaluez.

Mme De Haller Kellerhals répond que nous sommes très attentifs dans nos subventions et à les octroyer à des associations qui ont, soit leur siège sur Carouge, soit leurs activités, en partie également sur Carouge. En l'occurrence, cette association a totalement son activité sur Carouge puisque qu'elle fournit seulement les restaurants scolaires mais aussi les crèches et c'est extrêmement précieux.

M. Etienne s'interroge également sur la pertinence de cet amendement. Il se demande si le MCG est conscient du but de cette association. Il s'agit bien de sensibiliser la population carougeoise (même si c'est un domaine élargi au canton) à une alimentation équilibrée et saine. On sait que les problèmes d'obésité touchent notamment nos enfants carougeois et il est normal que cette association puisse venir sensibiliser la population lors de différentes manifestations. D'ailleurs la fourchette verte était présente dans le cadre du 225^{ème} et des menus étaient proposés selon des critères de bonne alimentation.

Le parti socialiste refusera cet amendement.

M. Pistis ne met pas en doute la qualité de cette association, bien que d'autres voudraient le guider dans ce chemin. Il ne connaît pas cette association à 100% mais il pense que lorsqu'elle intervient, elle facture également ses services et il aurait préféré que ces CHF 2'000.— puissent profiter à une association carougeoise.

Cet amendement a été fait dans le but de pouvoir favoriser plutôt les associations carougeoises mais chacun votera comme il le désire.

M. Monney passe au vote.

Cet amendement est refusé par 16 non et 2 oui

M. Monney passe 2^{ème} amendement du MCG qui concerne la ligne 20.573.365.10, association du théâtre Alchimic.

Il y a un montant au budget de CHF 200'000.-- et le MCG propose une réduction de CHF 50'000.— pour arriver au montant de CHF 150'000.--.

M. Pistis déclare que le MCG a également remarqué (comme cela a été relevé par d'autres intervenants) que cette association a bénéficié entre cette année et pour le budget 2012 d'un montant supplémentaire de CHF 100'000.--.

Nous ne souhaitons pas tout supprimer mais réduire ce montant pour passer de CHF 100'000.— à CHF 50'000.--.

Mme De Haller Kellerhals explique (comme elle l'a déjà dit en commission des finances) qu'il y avait un engagement de sa part vis-à-vis d'une fondation carougeoise qui a subventionné ces CHF 100'000.— l'année passée. La condition étant que nous mettions le même montant au budget 2012. C'est ce qui a été fait par respect de nos engagements.

Mme Budry est étonnée de l'acharnement contre ce théâtre de l'Alchimic. On entend dire qu'il n'est pas un théâtre de création alors que justement ce théâtre met à disposition des salles pour des troupes qui font le plus souvent des créations qui ont énormément de succès.

La dernière pièce en date qui a eu un succès fou est d'Edmond Rostan et elle n'avait pas été reprise depuis le début du 20^{ème} siècle.

De plus, l'Alchimic permet aux artistes de vivre et nous avons rencontré récemment des artistes, des intermittents, des comédiens et comédiennes qui sont indépendants et vivent dans un état de précarité absolument hallucinant. Avec Henriette Stebler, nous vous avons distribué un petit cahier noir de l'intermittence où 70 artistes racontent la manière dont ils doivent vivre. Parmi ces comédiens, il y a des carougeois comme M. Ioannides qui vit avec un salaire de CHF 3'000.— alors qu'il a 2 enfants. Elle précise que ce montant comprend une allocation du chômage qu'il n'aura bientôt plus.

Elle conseille aux membres de lire ce cahier et de se responsabiliser.

Nous avons une école de théâtre, nous formons à Genève des comédiens et des comédiennes, nous avons de magnifiques spectacles et Carouge a la chance d'avoir 3 lieux où ces comédiens peuvent se produire et gagner leur vie.

M. Etienne rappelle au MCG que la culture n'a pas de frontière. Nous avons la chance d'avoir une vie culturelle dynamique à Carouge et ce théâtre remplit tellement son rôle. Comme l'a dit A Gauche Toute, ce théâtre accueille des troupes de la région genevoise ou très proche. Ces comédiens vivent de leur travail d'artiste et pour pouvoir vivre, il faudrait qu'ils aient un taux d'activité à 100%. Toutefois, nous savons que les comédiens vivent par intermittence, ce qui est un problème en soi.

Le parti socialiste se réjouit de pouvoir participer à œuvrer pour la culture à Carouge et il refusera cet amendement.

M. Maulini déclare qu'on ne va pas résoudre le problème des intermittents du spectacle avec ce montant de CHF 100'000.--. Il n'empêche, que sur le fond, cette subvention, est une somme très importante pour ceux qui vont la recevoir parce que le théâtre s'est engagé à baisser le prix d'accès de la salle pour ceux qui le programme. C'est une retombée indirecte sur le prix d'accès à la salle et, comme ils avaient déjà cette somme, si nous ne la votons pas c'est une régression et le prix d'accès augmenterait à nouveau.

Les Verts ne soutiendront pas cet amendement.

M. Richard réexplique pour ceux qui ne le savent pas que lorsqu'on subventionne la culture, on le fait à 2 endroits. Il prend l'exemple du cinéma car on subventionne la création mais à quoi cela sert que les organismes romand ou genevois subventionnent des dizaines voire des centaines de films chaque année si, par ailleurs, il n'y a pas de cinémas pour les projeter. C'est exactement la même chose. Raison pour laquelle, les organismes Romand subventionnent aussi certains équipements et salles pour permettre justement à la production de ne pas être gardée dans un coffre fort ou sous un manteau mais d'être montrée. C'est la même chose

pour le théâtre, il y a une subvention aux troupes pour leurs activités de création mais elles ne peuvent pas avoir chacune un lieu et un local bien à elles. Il faut avoir des structures d'accueil qui mettent tout un personnel et un savoir faire de production pour les artistes qui viennent créer leurs pièces qu'ils ont répété. Il ne sert à rien de subventionner la création si on ne subventionne pas la mise à disposition des infrastructures ; c'est très lié.

M. Pistis n'a pas dit qu'il ne fallait pas subventionner cette association du théâtre Alchimic mais il a seulement demandé une réduction du montant alloué.

Cet amendement est refusé par 16 non et 2 oui.

M. Monney passe au 3^{ème} amendement proposé par le MCG qui concerne un nouveau poste : association suisse des assurés Carouge, avenue Vibert, permanence sociale. Il passe la parole à M. Pistis.

M. Pistis explique que cela concerne l'association suisse des assurés. Elle se trouve sur la commune de Carouge et apporte de l'aide aux personnes en difficulté, entre autre dans le domaine de l'assurance maladie. Ce sont des personnes qui ont des difficultés lorsqu'il faut faire des démarches, par exemple, pour demander l'assurance invalidité ou des démarches un peu plus compliquées lorsqu'on s'adresse à des assurances maladie qui ne veulent pas entrer en matière ou difficilement et qu'il y a lieu d'entamer des procédures avec des avocats. Ce sont de longues procédures et nous connaissons la problématique des assurances pour rembourser les personnes atteintes dans leur maladie. C'est une association à but non lucratif qui vient en aide aux gens qui le demandent. Raison pour laquelle, nous suggérons à ce que la commune participe financièrement à hauteur de CHF 20'000.— pour cette association suisse qui se trouve sur la commune de Carouge et qui vient en aide à des personnes n'ayant pas forcément beaucoup de moyens.

M. Richard a besoin de quelques informations. En général, lorsqu'une association demande une subvention, elle le fait par une lettre qu'elle envoie au Conseil administratif en y joignant ses statuts afin que celui-ci puisse vérifier son statut d'utilité publique. Il demande formellement si le Conseil administratif a été saisi d'une demande, à reçu une lettre et connaît cette association. Sinon, pour quelle raison, cette association n'a pas demandé dans les règles une subvention. Il doit y avoir un dossier qui prouve le besoin.

Mme De Haller Kellerhals connaît, à titre personnel, cette association dont elle est membre mais le Conseil administratif n'a reçu aucune demande venant de la SUAS en rapport à cette subvention.

M. Pistis rappelle que la SUAS avait fait une demande et le Conseil administratif avait versé en 2007-2008 la somme de CHF 300.—.

Mme De Haller Kellerhals répond que M. Berthoud confirme qu'il y a eu, à l'époque l'octroi d'une subvention de CHF 200.— ou CHF 300.—.

M. Pistis pense que le Conseil administratif a le dossier ainsi que les statuts.

Mme De Haller Kellerhals répond à M. Pistis que pour un montant tel que celui qu'il demande, cela n'a rien à voir avec les CHF 200.— ou CHF 300.— qui ont été versés à l'époque. Il faut que nous recevions une demande en bonne et due forme car nous ne pouvons pas allouer CHF 20'000.— comme ça.

M. Etienne constate que cette association est constituée et doit certainement avoir un comité. Est-il possible de connaître le nom de son Président ? En général, pour une subvention à une association, il y a la production des statuts et du budget. Il demande à M. Pistis s'il connaît le budget ou les comptes de cette association.

M. Pistis ne connaît pas les comptes de cette association, tout comme il ne connaît pas les comptes des autres associations à qui la commune verse des indemnités. Pour exemple, il ne connaît pas les comptes du théâtre Alchimic mais il va quand même voter le budget.

C'est une association qui est reconnue en tant que telle et des gens sérieux y travaillent, entre autre des juristes et des avocats. Il peut dire que Me Mauro Poggia y travaille ainsi que des juristes et des avocats du PDC en tant que bénévoles.

Peut-être que Mme De Haller Kellerhals pourra donner plus d'explications puisqu'à première vue elle siège au sein de cette association.

Mme De Haller Kellerhals répond qu'elle cotise uniquement parce qu'elle trouve que cette association est intéressante.

M. Pistis fait remarquer qu'étant donné que Mme De Haller Kellerhals cotise, elle a peut-être plus de précisions à donner en rapport à des détails techniques.

M. Prod'Hom ne remet pas du tout en cause l'association qui a certainement plein de qualités mais il lui semble que des services sociaux très efficaces viennent en aide aux personnes pour des logements, des endettements et répondent à toutes les questions que certaines personnes peuvent se poser. M. Pistis était également présent lors de la présentation sur l'aspect social concernant les aînés où toute une politique se met en route. Il a un peu l'impression qu'on subventionnerait une association alors que la commune le fait excellemment bien en interne.

M. Papparou a une remarque qui va dans le même sens que celle de son préopinant. En effet, les services sociaux de la Ville de Carouge font un travail formidable pour aider les personnes qui sont en difficulté concernant les assurances maladie ainsi que les demandes particulières pour monter un dossier pour l'assurance invalidité. Il invite toutes les personnes qui liront le procès-verbal de ce Conseil municipal de s'adresser à la rue de la Débridée où siège ce service de la commune et de s'adresser aux bonnes personnes qui donnent des indications objectives et qui aident véritablement la population à se retrouver dans les méandres souvent difficiles des assurances maladies et des changements d'assurances. Il pense que les services sociaux de la ville de Carouge à la rue de la Débridée font un excellent travail et c'est à eux qu'il faut s'adresser pour avoir des réponses adéquates.

M. Maulini complète les propos de M. Prod'Hom. Par principe, il n'a rien contre cette proposition mais il serait bon qu'on relaye les demandes qui sont faites avec une remise de dossier. Même si nous avons parfois pu déraiper dans le passé, il faut relayer officiellement les demandes avec des dossiers afin de pouvoir les analyser de manière objective. Sinon, nous aurons l'impression que tout peut arriver par la proposition individuelle.

Mme De Haller Kellerhals explique que pour se sortir de cette demande, on peut demander à la SUAS d'écrire comme le fait toute association qui demande une subvention dans le cadre de la ligne budgétaire qui est dans le budget et qui nous permet d'attribuer de l'argent aux associations. Nous considérerons avec toute l'attention voulue la demande de la SUAS sans qu'elle soit, aujourd'hui présentée de cette manière.

Le Président demande à M. Pistis s'il est satisfait dans le sens à ce que l'association écrive au Conseil administratif afin de faire une demande officielle permettant de contrôler son dossier et ses statuts. Ensuite, nous pourrions prendre sur la ligne budgétaire dédiée à ces subventions.

Est-ce que M. Pistis maintient son amendement ?

M. Pistis demande s'il y aurait une garantie de prise en considération et non comme la dernière fois, qu'un montant de CHF 300.— leur soit versé. Il rappelle que ce sont des bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps, tout comme ceux dans le domaine du spectacle et cette somme est dérisoire. La SUAS doit parfois faire face à des démarches difficiles et livrer des combats auprès des assureurs. Si le Conseil administratif lui confirme qu'il est prêt à étudier cette

possibilité d'entrer en matière dans le but d'allouer un montant un peu plus significatif par rapport à l'engagement de la SUAS, il est prêt à retirer son amendement.

Mme De Haller Kellerhals répond qu'il n'est pas possible qu'elle s'engage vis-à-vis du Conseil administratif. De toute façon, le montant alloué à travers cette ligne budgétaire qui dessert un nombre considérable d'associations, se situe toujours plutôt entre CHF 1'000.— et CHF 2'000.— qu'au delà.

M. Pistis maintient son amendement de CHF 20'000.--.

Mme Cambier va dans le sens des propos de ses prédécesseurs. Elle pense que cette association prend des honoraires et les gens ne consultent pas gratuitement. Elle préfère allouer cette somme au service des affaires sociales qui fait très bien ce travail et aurait peut-être besoin de forces supplémentaires.

M. Baertschi pense qu'on peut difficilement débloquer CHF 20'000.— en plénum et nous aurions dû en parler en commission. En même temps, cette association contribue à aider la collectivité, comme d'autres, qui reçoivent des montants de CHF 4'000.--, CHF 5'000.— ou plus. D'un côté l'ouverture faite par le Conseil administratif est bonne mais, effectivement, si c'est pour un montant de CHF 1'000.--, c'est un peu limite. Toutefois, nous n'allons pas voter maintenant sur CHF 20'000.—. Il se sent partagé et il aurait été d'accord pour un montant minimum de l'ordre de CHF 4'000.— à CHF 5'000.-- par équité de traitement avec d'autres associations. Quitte à ce que ce montant soit augmenté l'année prochaine. C'est ennuyeux car nous sommes un peu pris à défaut.

Mme Molinari pense qu'il serait bien, pour un montant pareil, de pouvoir se pencher avec un peu plus de recul sur cette demande. Elle rejoint les propos de M. Maulini sur le fait qu'il serait bien d'avoir un regard un peu plus pointu sur les comptes et les statuts. Elle ne connaît pas cette association mais elle connaît M. Poggia et elle sait la position qu'il a et elle trouve intéressant le travail qu'il fait. Par contre, il serait inadapté de voter cela en l'état aujourd'hui et elle invite M. Pistis à retirer cette proposition. Nous pourrions éventuellement avoir une discussion en commission avec un dossier complet préalablement transmis au Conseil administratif.

M. Pistis retient la proposition de M. Baertschi pour un montant de CHF 4'000.— à CHF 5'000.— et il propose de la passer au vote.

M. Monney demande l'intervention de Mme. De Haller Kellerhals.

Mme De Haller Kellerhals apporte un complément d'information sur la manière dont les subventions sont attribuées par la commune de Carouge. Nous faisons toujours extrêmement attention à qui, comment et pourquoi. Nous avons toute une administration derrière nous qui nous aide à faire nos choix et nous donne des préavis. En l'occurrence, pour quelque soit l'association, telle que la SUAS aujourd'hui, il n'est pas envisageable pour elle de cautionner une demande sans que le service des affaires sociales et M. Berthoud en particulier n'ait eu le temps d'analyser le dossier. Ensuite, c'est le Conseil administratif in corpore qui décide si oui ou non il est attribué une subvention.

En attendant, nous ne pouvons pas valider cette demande sans avoir eu connaissance de la position de l'administration.

M. Pistis propose de réduire le montant à CHF 4'000.—.

M. Monney demande à M. Pistis s'il a une contre-proposition ou un amendement à son amendement.

M. Pistis répond qu'au vu des difficultés qu'on retrouve en raison de la somme demandée, il en reste à la proposition de M. Baertschi pour réduire ce montant et il propose de passer de CHF 20'000.— à CHF 4'000.--.

M. Monney demande aux membres s'il y a une autre contre-proposition par rapport à cet amendement.

M. Paparou n'est pas favorable à essayer de trouver un compromis entre la proposition exorbitante qui est faite ce soir et celle de M. Baertschi, Conseiller municipal à Carouge. Il pense que la proposition de Mme De Haller Kellerhals lui paraît la plus pertinente. Il a l'impression qu'on est en train de marchander. Il faut que cette association dépose ses statuts et ses comptes afin que l'administration puisse traiter ce dossier. Nous reviendrons bien volontiers sur cette demande mais avec des éléments qui nous permettent de décider, sinon c'est la foire de l'empoigne et comme l'a dit M. Maulini, après tout est possible. Il pense, sans agressivité, que la proposition mérite d'être traitée mais, aujourd'hui, il est prématuré de donner une somme à 3 ou 4 chiffres. Il propose d'étudier le dossier et d'y revenir plus tard.

Le Président demande à si M. Pistis s'il maintient son amendement de CHF 4'000.--.

M. Pistis répond positivement.

M. Monney procède au vote.

Cet amendement est refusé par 15 non et 2 oui et 1 abstention.

M. Monney déclare que nous sommes au terme des amendements et nous allons procéder au vote du budget. Avant de procéder à celui-ci, M. Etienne demande la parole.

M. Etienne souhaite revenir sur les déclarations qui ont été faites tout à l'heure. Malheureusement, l'entente n'est plus présente, ce qui nous choque particulièrement. Peut-être que l'entente n'a pas supporté de voir un Conseil administratif de gauche monocoloré élu à Carouge. Toutefois, si nous analysons, d'autres situations au sein de certaines communes, nous pouvons reconnaître et remarquer qu'il y a des Conseils administratifs monocolorés de l'entente, qui ne sont pas autant choquant. Il faut accepter la démocratie, celle-ci sert aussi à parlementer et il faut rester à la table au moment des débats. En effet, si les personnes quittent la table du Conseil municipal, il ne peut plus y avoir de débats. Nous avons eu un petit débat avec le MCG, par rapport aux amendements qui ont été déposés ce soir et il regrette que les débats n'aient pas pu avoir lieu avec l'ensemble du Conseil municipal. Il ne veut pas reprendre tous les points qui ont été évoqués mais ils y en a quelques uns où chacun de nos groupes se sont exprimés. Il revient sur l'augmentation des charges du personnel, notamment la création du service de l'urbanisme et il tient à rappeler que celui-ci est extrêmement important par rapport au développement de notre commune pour les différents projets d'envergure qui se développent, tels que le CEVA et le PAV. Il sait que les personnes qui travaillent dans l'administration courent de réunions en réunions et comment voulez-vous qu'ils puissent étudier et analyser en profondeur tous les dossiers qui sont envoyés par l'Etat. Lorsqu'on voit le Plan Directeur Cantonal où nous allons devoir nous prononcer, ce sont des heures et des heures de lectures, d'analyses car il faut aller de la grande échelle à la petite et voir l'influence de ces décisions pour le futur. Il a entendu qu'on peut se débrouiller à la petite semaine comme on le faisait avant. Effectivement qu'avant nous pouvions peut-être nous arranger et faire des demandes plus facilement. Nous avons même parlé des patrouilleuses scolaires et il a été expliqué en commission qu'avant ces 2 personnes prenaient sur leur temps libre pour faire la coordination. Il faut reconnaître ce travail de bénévole qui s'engage pour la collectivité. Reconnaître, c'est aussi un apport financier et ne pas abuser de ces personnes qui s'engagent. Nous avons parlé du nettoyage de la Tambourine. C'est un poste très important et nous-mêmes avons des questions concernant le jardinier pour l'entretien de cette surface. Il faut reconnaître que nous avons une convention avec l'Etat qui s'est retiré et des négociations sont en cours avec le Conseil administratif et l'Etat sur ce point. Les habitantes et habitants du quartier de la Tambourine se sont régulièrement exprimé sur le développement de ce quartier, c'est un signe fort et nous devons leur dire que nous ne les laissons pas tomber comme tous les autres quartiers de Carouge. Aujourd'hui Carouge s'est agrandie et maintenant, nous parlons des quartiers de Ca-

rouge et il est normal d'avoir un œil pointu pour tous ces quartiers. Il a également noté ce qui a été dit dans les déclarations des partis de l'entente pour les investissements. Venant des partis de droite, cela l'étonne car c'est grâce aux investissements que l'économie tourne et que nous allons obtenir de nouvelles recettes. Il aurait bien aimé que l'entente entende ce qu'il dit mais ils liront le procès-verbal de cette séance. Comment l'entente peut dire que des investissements sont irresponsables, comment en parler avec ses termes ? Il faut bien prévoir l'avenir d'une commune qui augmente en habitants et il faut bien les infrastructures suivent. Les investissements sont une planification à long terme et la commune doit se charger de planifier et prévoir des investissements.

Par rapport à l'absentéisme, il nous a été expliqué qu'il n'était pas normal de voir un 10% d'absentéisme dans l'administration municipale mais on nous a également dit en commission qu'il fallait retirer à ce pourcentage les situations de longue durée, ce qui fait tomber l'absentéisme à 4%. Ce taux est dans la moyenne de l'ensemble des communes genevoises. Beaucoup de contre-vérités qui ont été dites ce soir par l'entente et il voulait les corriger au terme des débats avant le vote du budget.

Mme De Haller Kellerhals réprecise par rapport au taux d'absentéisme qu'il n'est pas de 10% mais de 8% si on tient compte des maladies de longue durée. Autrement nous sommes à 4,48%, et il faut le mettre en regard du 5% de la moyenne suisse et nous ne sommes pas du tout exagérément au dessus. De plus, il faut tenir compte des éléments qui influent ce taux, que ce soit la taille de l'entreprise et le maintient plus fréquent en emploi (que nous avons comme politique à Carouge) des personnes atteintes dans leur santé. Nous engageons des gens qui ont, effectivement déjà des problèmes de santé et ils doivent plus s'absenter. Nous avons toute une liste qui le justifie pleinement, même si nous sommes conscients que cela coûte cher à la collectivité. Notre but, avec tous les moyens que nous allons mettre sur pied ces prochaines années est de pouvoir diminuer ce taux à 3, voire 3,5%.

Mme Molinari s'inscrit dans les propos de M. Etienne et elle tient à souligner qu'elle regrette profondément l'attitude de l'entente aujourd'hui qui, à son avis, n'a pas fait preuve d'un grand sens de la démocratie en refusant le débat et en quittant la salle. Elle pense qu'il y a une question du respect des institutions communales, que cela soit le Conseil administratif ou le Conseil municipal et le respect des citoyens et citoyennes qui ont voté pour l'élection de ce Conseil. Elle trouve tout à fait déplacé d'avoir une réaction de ce type. Par rapport à certains commentaires qui ont été fait lors des déclarations, elle trouve qu'il y a eu des dérapages, des termes très fort qui ont été prononcés et certains qui visaient même directement des personnes, sans les nommer mais qui les visaient quand même et elle pense que ce n'est pas avec un tel esprit que nous pouvons construire un travail serein au niveau communal.

Par rapport aux investissements, elle souhaite souligner qu'environ 50% de ceux-ci font l'objet de projets qui ont déjà été voté par ce Conseil, y compris, souvent, par l'entente et elle voit mal comment on peut s'attaquer à des investissements, qui en plus, contribuent à une politique anticyclique car nous allons peut-être au devant d'une situation plus difficile dans les années à venir. Elle pense que c'est une erreur de s'attaquer à ces investissements parce qu'ils permettent, en ayant une petite marge de manœuvre, de pouvoir travailler avec plus de sérénité et cela contribue aussi au développement de l'économie pour l'avenir.

Concernant la Tambourine, il semble cohérent de pouvoir intégrer des postes de travail qui sont aujourd'hui tenu par une entreprise externe dont les conditions, en convention collective pour les sociétés qui les appliquent, ne sont pas majoritaires ni faciles. Elle pense que grâce à ces postes supplémentaires, nous aurons plus de flexibilité au niveau de la gestion du personnel communal. En effet, il nous a été clairement expliqué en commission, que des personnes pourraient remplacer des personnes absentes ou malades dans d'autres secteurs de la commune. De plus, cela contribue à une vision beaucoup plus cohérente de la gestion de la voirie.

Quant au secteur de l'urbanisme, il est vrai qu' un poste d'urbaniste communal a été créé il y a quelques années ; mais comment pourrions-nous faire autrement que de mettre toutes les forces possibles aujourd'hui dans ce secteur lorsqu'on voit le type de politique et de tensions qui sont créées notamment par M. Muller, Conseiller d'Etat, par rapport à sa politique du logement et à cette attitude de politique au coup par coup. Il est extrêmement important

qu'une commune comme Carouge puisse rester vigilante et se donne les capacités de pouvoir gérer des dossiers extrêmement complexes, tel que le PAV. Nous avons vu toutes les difficultés avec le CEVA et le dépôt de la voirie.

Il est normal qu'une commune de 20'000 habitants avec un jeu territorial extrêmement fort comme celui du PAV puisse se doter de la capacité de réagir techniquement et politiquement.

Ce sont des dépenses essentielles au bon fonctionnement de la commune et elle ne comprend pas cet aveuglement dont a fait preuve l'entente aujourd'hui en rejetant, de manière massive, sans même discuter ce type d'option.

Mme Stebler constate que la droite a voté avec les pieds mais il faudrait leur expliquer qu'ils confondent leur propre Conseil d'administration avec un Conseil communal. Le budget répond aux besoins d'une commune et non pas des bénéficiaires et des profits. Au contraire, ce qui a été dit jusqu'à présent est juste. En investissant pour le futur, on fait des économies pour les emplois, donc de nouvelles recettes et, justement, s'il y a une crise économique, les services sociaux, et tout ce que la commune fait doit se renforcer. C'est le seul relai et la seule aide que vont trouver les gens qui seront au chômage ou auront des difficultés. Souvent, cette droite confond son Conseil d'administration avec un Conseil communal.

M. Maulini intervient sur le même sujet. Beaucoup de choses ont été dites par ses 2 voisins qu'il remercie. En effet, ce qui se passe ce soir est surprenant (bien qu'il n'en soit personnellement même pas tellement surpris). Nous assistons aux effets secondaires du résultat des élections. Il fallait bien que cela sorte et cela ne peut pas être digéré en quelques mois ; ça lui paraît normal mais ce qui ne l'est pas est de sur-jouer et sur-réagir. Nous ne sommes pas dans un état de crise où nous sommes la langue pendante et il disait tout à l'heure à son voisin que nous sommes toujours surpris lorsqu'on regarde les crises des autres, comme en Grèce ou en Italie et on se demande comment ils font pour être dans une situation pareille sans penser à l'intérêt général. Il semble que c'est la dernière chose à laquelle on pense parce que tout le monde doit marquer son territoire. Le territoire de la droite est maintenant le désert des tartares mais il est surprenant que ce sur-jeu ait lieu sur un budget qui ne serait pas tellement différent si la situation politique n'avait pas changé. Il y aurait peut-être eu une différence dans les nuances et donc nous agissons dans les nuances et ils sur-réagissent à cela.

Les macarons ont été proposés par les Radicaux en 1999, parce que c'était le bon temps c'était bon à prendre mais ça ne l'est plus ? C'est absurde.

Concernant l'internalisation, nous pouvons comprendre que cela leur donne de l'urticaire mais par rapport à l'engagement de l'urbanisme, nous sommes attaqués de toutes parts par les constructions, le génie civil, etc. et il faut bien quelques personnes pour ne pas être submergé. Il voulait dire que cette manière de sur-réagir n'est pas intéressante.

M. Baertschi pense qu'entre désarroi et arrogance, il n'y a parfois qu'un pas. Il a trouvé un peu incroyable que nous ayons été saisi d'une demande pour supprimer la taxe professionnelle qui représente une dizaine de centime et émanait des bancs d'en face. Ce n'est pas cohérent et les remarques qui ont été faites à l'égard des Conseillers administratifs n'est pas juste car nous avons gagné en qualité sur le plan des personnes. C'est un débat qui est bas et il le regrette.

M. Papparou demande à ce qu'après le vote du budget, il soit accordé une minute de repos pour la santé des employés de la commune qui doivent prendre le procès-verbal.

M. Monney en tiendra compte et passe au vote du budget 2012 avec les amendements qui ont été votés.

Le projet est accepté à l'unanimité, 18 oui

Vu le budget administratif pour l'année 2012 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan des investissements ;

Vu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 101'305'000.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'820'000.—, soit net CHF 97'485'000.—) aux charges et de CHF 101'330'000.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'820'000.—, soit net de CHF 97'510'000.—) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 25'000.— ;

Vu que l'autofinancement s'élève à CHF 13'729'126.—, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 13'704'126.— et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 25'000.— ;

Vu que le nombre de centimes additionnels pour 2012 s'élève à 39 centimes ;

Vu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2012 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes ;

Vu que le plan des investissements présente un montant de CHF 50'063'600.— aux dépenses et de CHF 0.— aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 50'063'600.— ;

Vu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 13'729'126.—, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 36'334'474.— ;

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a, b, g et v, 70, al.1, lettre b et 74, al.1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 18 voix

DECIDE

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant 101'305'000.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'820'000.—, soit net CHF 97'485'000.—) aux charges et de CHF 101'330'000.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'820'000.—, soit net de CHF 97'510'000.—) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 25'000.— ;
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2012 à 39 centimes ;
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2012 à 100 centimes ;
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2012 jusqu'à concurrence de CHF 36'334'474.— pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif ;
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2012 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables ;
6. D'approuver les traitements de CHF 348'400.— (compte 02.300) et les indemnités de frais de déplacements et représentation de CHF 23'500.— (compte 02.317) alloués aux membres du Conseil administratif ainsi que les jetons de présence des membres

du Conseil municipal de CHF 125'000.— (compte 01.300) indexés au coût de la vie selon l'indice genevois d'octobre 2011.

Le Président propose une suspension de séance.

Messieurs Baertschi, Buchs, Pistis et Voignier quittent la séance.

Le Président reprend sa place et remercie le vice-président, M. Monney, d'avoir assuré l'intérim pendant quelques minutes.

Par rapport aux votes qui doivent avoir lieu pour la suite de cette séance, il signale à ces 2 scrutateurs que 4 personnes ne sont plus là, dont Monsieur Baertschi et M. Voignier qui a dû rentrer tant il était malade. Messieurs Buchs et Pistis sont repartis pour les séances du Grand-Conseil. De ce fait, il reste 26 votants.

5. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN 18-2011
R

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2011 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie les 1^{er} et 3 novembre 2011 et les rapports ont été établis par M Rochette. .

Est-ce que M. Rochette à des modifications à apporter à son rapport ?

M. Rochette répond par la négative.

La commission recommande d'accepter le projet par 6 oui et 3 abstentions.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

Le projet est accepté par 17 oui et 9 non

Comme présenté aux budgets des années passées, il convient de permettre un amortissement différencié pour chaque type de dépenses projetées pour l'acquisition de matériel et d'équipements d'exploitation et pour la réalisation de travaux extraordinaires d'entretien ;

attendu qu'il est nécessaire pour pouvoir œuvrer de la sorte de délibérer sur ces objets indépendamment du budget ;

attendu que pour ce faire, il est indispensable d'élaborer une délibération spécifique énonçant chaque dépense projetée pour l'acquisition de matériel et d'équipements et pour la réalisation des travaux extraordinaires d'entretien ;

vu la définition qu'il convient de donner à ces objets, c'est-à-dire des investissements non imposés par des obligations, notamment contractuelles ou légales, mais qui sont nécessaires, en particulier, soit en raison de l'état des lieux visés (par exemple, la vétusté, l'usure maxima), soit pour permettre le bon fonctionnement des équipements communaux ou en améliorer l'usage, soit encore pour répondre à des requêtes de tiers (par exemple le réaménagement d'équipements pour les clubs) ;

vu l'importance de pouvoir entreprendre ces travaux en 2012 ;

vu les études et les rapports détaillés établis par les services concernés, dans lesquels figurent tous les travaux, acquisitions de matériel et interventions techniques, basés sur des demandes de devis ou d'offres spécifiques ;

vu les documents, découlant des études, annexés à la présente délibération ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 17 oui et 9 non

DECIDE

1. ***D'approuver l'acquisition de matériel et installations d'exploitation, ainsi que des travaux d'aménagement et d'entretien des installations techniques et des immeubles communaux.***
 2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 931'000.- soit de CHF 597'000.- destinés à l'acquisition de matériel, équipements d'exploitation et d'installations techniques et de CHF 334'000.- destinés aux travaux extraordinaires d'entretien.*
 3. *De comptabiliser la dépense de CHF 931'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.*
 4. *D'amortir la dépense nette prévue, au moyen d'annuités figurant au budget de fonctionnement, dès 2013, selon les listes annexées à la présente délibération, dont elles font partie intégrante.*
6. **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA TRANSFORMATION DU BATIMENT SIS, 92, ROUTE DU VAL D'ARVE, DESTINE AUX ACTIVITES DES SERVICES TRAVAUX-VOIRIE-ENVIRONNEMENT, CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT DES POMPIERS, DES SAUVETEURS AUXILIAIRES ET DES SAMARITAINS 12-2011 P**

Mme Lammar explique que cette proposition vise à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la transformation du bâtiment travaux, voirie, communément appelé, travaux, voirie, environnement. Il a été construit en 2000 et répondait aux besoins du service travaux, voirie, les pompiers et les sauveteurs auxiliaires. En 2006, il y a eu une transformation de ce bâtiment afin de loger le nouveau service constructions et urbanisme au 2^{ème} étage. A l'époque, il y avait un projet pour la création d'une maison de la sécurité, c'est-à-dire, la maison Baylon qui abriterait les pompiers, les agents de police municipaux, les samaritains et les sauveteurs. Actuellement, vu les problème que rencontre le PAV et l'incertitude relative à la date de délocalisation du service du feu de la ville de Carouge sur le site de la maison Baylon et de la libération des surfaces occupées en sous-sol au profit du service travaux, voirie, environnement, vu aussi l'augmentation du personnel, tant administratif que technique des services se trouvant dans ce bâtiment. Par ailleurs, relevant une volonté d'optimiser le fonctionnement du service travaux, voirie, environnement ainsi que celui du service construction et aménagement, et pour l'installation du nouveau service de l'urbanisme, nous souhaitons ouvrir un crédit d'étude de CHF 341'000.— pour la transformation du bâtiment sis, 92, route du Val d'Arve destiné aux activité des services travaux – voirie-environnement, constructions et aménagement, des pompiers, des sauveteurs auxiliaires et des samaritains.

De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.

De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux.

En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année qui suit l'abandon du projet.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose renvoi en constructions et logement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président passe au tour de pré-consultation.

Mme Hiltpold aimerait que les commissaires s'interrogent sur l'opportunité d'un crédit d'étude tel que celui qui est présenté ce soir car il faut tenir compte du CEVA et de l'éventuelle démolition provisoire du bâtiment.

Est-ce nécessaire de faire étude à ce stade ?

Est-ce que cette étude peut être faite en interne puisque nous avons engagé des architectes et des urbanistes pour faire des projets ?

7. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DESTINE A LA RENOVATION DU TOBOGGAN DE LA PISCINE DE LA FONTE-NETTE 21-2011 P

Mme lammar explique que ce projet vise la rénovation du toboggan de la piscine. Il faut savoir que des contrôles annuels ont démontré l'urgence de rénover ce toboggan pour la prochaine saison 2012. En effet, il date de 1987 et à passablement vieilli, des éléments en polyester deviennent cassants et présentent un danger pour la sécurité des utilisateurs. Par ailleurs, certaines parties sont abîmées par la rouille. Elle précise que les travaux du CEVA n'auront aucun impact sur l'accès du public à cette structure qui restera en fonction avec les bassins existants pendant toute la durée de ce chantier.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose renvoi en constructions et logement.

Mme Hiltpold pense que nous avons toutes les informations nécessaires et elle propose la discussion immédiate.

La discussion immédiate est acceptée par 16 oui et 10 abstentions.

Mme Stebler souhaite qu'on réfléchisse au petit toboggan lors de cette rénovation car, il y a quelques années, il avait aussi posé des problèmes. Il y a de la dangerosité même si un gardien supplémentaire est toujours là. Il faut tenir compte de ce problème et si possible le modifier pour le rendre moins dangereux.

Le projet est accepté à l'unanimité

Vu les contrôles annuels effectués par l'entreprise Sport + Freizeit mandatée par la Ville de Carouge qui requiert que nous rénovions le conduit du toboggan pour la prochaine saison 2012 ;

considérant le vieillissement des éléments en polyester datant de 1987 dont la matière devient cassante avec le temps et qui présente de ce fait un danger pour la sécurité des utilisateurs ;

vu l'usage intensif de cette attraction accessible à tous dès l'âge de 8 ans, il s'agit également de remettre en conformité selon les normes en vigueur, l'installation, dont la longueur mesure 96 mètres et la hauteur au départ mesure 8,80 mètres ;

vu également la nécessité de refaire la peinture de protection de la structure dont certaines parties sont abimées par la rouille ;

vu l'étude réalisée par le service Constructions et Aménagement, sur la base d'appels d'offres dont la récapitulation des travaux est annexée à la présente

considérant que les travaux du CEVA n'auront pas d'impact sur l'accès du public à cette structure qui restera en fonction avec les bassins existants pendant toute la durée du chantier ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 26 voix

DECIDE

7. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 314'000.- destiné à la rénovation du toboggan de la piscine de la Fontenette.
 8. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
 9. D'amortir le montant de CHF 314'000.- au moyen de 10 annuités, dès 2013 sous rubrique n° 34.331.
8. **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS DU STADE DE LA FONTENETTE SELON LES NORMES DE LA CHALLENGE LEAGUE ET DU DCTI 22-2011 P**

Mme Lammar explique en introduction que le centre sportif de la Fontenette a été construit en 1963. En 1968, 1975 et 1985, des travaux d'améliorations ont été effectués et en particulier au niveau de l'éclairage des terrains et la création de terrains d'entraînement. En 1998-1999, il y a eu un traitement de la carbonatation des bétons de la tribune et la création de locaux de service adjacents ainsi qu'une mise en conformité des installations selon les normes de fonctionnement et sécurité des ligues A et B. En 1999-2000, il y a eu une réfection du terrain synthétique E et en 2007-2008, la réfection des terrains A et du terrain synthétique B ainsi que l'aménagement de gradins pour le terrain B et une réfection des locaux utilisateurs.

Aujourd'hui, en 2011, comme vous le savez, Carouge a accédé au championnat de la Challenge Ligue et, suite à cette accession, la commission des licences suisse football ligue a inspecté les structures du stade et a produit une liste de travaux à entreprendre pour autoriser la participation du club dans ce championnat.

Les travaux d'adaptation sont à entreprendre immédiatement, selon Swiss Football ligue. Toutefois, des mesures transitoires ont été mise en œuvre avec l'accord de Swiss football ligue pour terminer la saison courante mais ils ne pourront pas être prolongés au-delà de juillet 2012.

La mise en œuvre des travaux nécessite une autorisation de construire et impose, dès facto, une mise aux normes de la sécurité selon les lois cantonales. Actuellement, le stade ne répond plus à certaines exigences de sécurité.

Il faut également savoir que les créations des nouvelles ligue de championnats à l'étude par la swiss football ligue imposeront très prochainement des relèvements de la sécurité et de la qualité des infrastructures sportives, indépendamment du maintien ou non d'Etoile Carouge en Challenge Ligue.

Nous souhaitons, au niveau du Conseil administratif, limiter ces travaux de mise en conformité aux seules normes et exigences légales et sportives.

Raison pour laquelle, avant de présenter un crédit de construction, nous vous proposons ce crédit d'étude afin d'analyser ce qui est absolument nécessaire au vu de la mise en conformité au niveau sportif, cantonal et légal au niveau des normes de sécurité.

La prise en considération de cette proposition acceptée par 25 oui et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Molinari souhaiterait que le cadre de l'étude soit davantage précisé par Mme Lammar. En effet, elle voit que celui-ci consiste à effectivement analyser la situation et voir ce qu'il faut faire à très court terme pour pouvoir être aux normes au niveau de la sécurité et des conditions imposées par la Challenge ligue.

Il serait peut-être intéressant d'étudier d'autres possibilités. En effet, lorsqu'elle voit que le montant du crédit d'étude est de CHF 126'000.-- et en sachant qu'en général ceux-ci se situent dans une fourchette de 10 à 15% du montant total pour les travaux, on arrive à des investissements pour la Fontenette de l'ordre de CHF 1'260'000.— à CHF 1'300'000.-- ; donc des investissements conséquents.

Est-ce que d'autres éventualités seront intégrées à cette étude ?

De plus, cette année, la Challenge Ligue verra un bon nombre d'équipes redescendre en 1^{ère} division. Elle souhaite de tout cœur que Carouge reste en Challenge Ligue (personnellement, elle préfère l'appeler ligue B) mais Etoile Carouge a mis 7 saisons pour pouvoir monter en Challenge Ligue et elle se demande si ces investissements se justifient.

Y à t'il moyen de cerner de manière très précise ce qui est absolument indispensable à court terme en sachant que le championnat de cette année se terminera l'année prochaine en juin-juillet.

Mme Lammar a parlé de conditions nouvelles qui s'appliqueront en 1^{ère} division et elle aimerait savoir quelle sont ces conditions et pour quand c'est prévu. Le but étant de voir dans quelle mesure une partie des travaux pourrait être faite plus tard. Cela dit, elle est favorable à une mise en conformité des normes de sécurité mais au vu des éléments cités ci-dessus, il faut être prudent et une certaine retenue est nécessaire.

Mme Lammar répond qu'elle va lister, afin d'avoir une vision d'ensemble, les travaux exigés et nécessaires. Pour la Challenge ligue, il faut effectuer des travaux au niveau de la protection des arbitres et des joueurs et il est demandé un tunnel d'accès aux terrains A, un accès protégé pour les équipes visiteurs, les arbitres officiels, ceci, du parking aux vestiaires ainsi qu'une rehausse des barrières périphériques du terrain A. S'agissant de la protection des spectateurs, ils souhaitent une séparation physique des spectateurs visiteurs, un portail d'accès à la tribune principale, le remplacement de la sonorisation, la mise en place de places de stationnement pour les ambulances, les pompiers et pour la police. Ils exigent aussi des locaux pour les médias avec l'aménagement d'un local pour les conférences de presse et une rénovation des locaux de presse dans la tribune principale.

Ce sont des exigences de la Challenge Ligue mais il faut savoir que la Swiss Football Ligue est en train de mettre en place des ligue intermédiaires, un peu en dessous de la Challenge

Ligue et si Etoile Carouge (ce que nous ne souhaitons pas) ne devait pas rester en Challenge Ligue, elle tomberait dans ces ligues intermédiaires créées nouvellement par la Swiss Football Ligue. Celles-ci ont des règles de sécurité à peu près identiques que pour la Challenge Ligue. Par rapport aux travaux nécessaires pour la mise en conformité des installations aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées en fonction des lois cantonales, il y a 3 points :

La sécurisation des voies de fuite où il y aurait des éléments à fournir au niveau des balisages des voies de fuites, modification des portails d'évacuation des zones de spectateurs, création d'un cheminement derrière la tribune ouverte du terrain A et une modification des portes et voies de fuite dans les locaux administratifs.

Au niveau de la mise en conformité de la sécurité dans la tribune principale, il faudrait modifier le nombre de sièges par rangées et mettre des gardes corps.

Par rapport à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, il faudrait aménager des places réservées aux abords du terrain.

Il y a également des travaux d'entretien et de remise à niveau d'installations vieillissantes, comme l'étanchéité de la tribune principale qui arrive en fin de vie et montre des signes de faiblesse.

L'éclairage du terrain B est fortement utilisé en soirée, en raison de l'accroissement du nombre de pratiquants et le remplacement des mâts lumineux à pour but d'accroître la sécurité des joueurs et de permettre l'utilisation du terrain pour des matchs homologués. Le nouvel éclairage permettra de moins solliciter la pelouse fragile du terrain A et de diminuer significativement la consommation électrique de l'éclairage. Actuellement, il faut allumer le terrain A pour jouer sur le terrain B la nuit.

Au niveau de la distribution électrique, il y aurait des travaux de rénovation et de mise en conformité des alimentations et tableaux électrique du stade ainsi que des rénovations ponctuelles comme les cloisons de partition des vestiaires et des éléments de menuiserie extérieures.

Tous les travaux ont été listés et nous arrivons, effectivement, à un montant assez conséquent pour un crédit de construction. Raison pour laquelle, il nous est apparu absolument nécessaire de vous faire voter un crédit d'étude pour véritablement étudier et cerner ce qui est indispensable en fonction des exigences des ces ligues intermédiaires.

Le mandataire aura également pour objectif d'étudier ce qui pourrait être fait avec d'autres éventualités et alternatives à ces rénovations. C'est suite à cette étude que nous reviendrons auprès de vous avec un crédit de construction.

M. Papparou demande si la ligue suisse de football distribue des subventions sur les travaux demandés aux collectivités publiques.

Il constate que dans toutes les demandes faites par la ligue de football suisse, celles-ci ne tiennent pas compte de la violence générée par le Football. De plus, les causes de la violence ne sont pas traitées. Que fait-on pour traiter la violence ? On sépare les gens et on protège les arbitres. Il faudrait plutôt se poser la question de savoir pour quelle raison ce sport génère une telle violence et une fois que nous l'aurons posée, les infrastructures qu'il faut construire pour les stades de football seront peut-être un peu moins importantes. Il pense qu'avant de lancer des travaux de réfection sur les infrastructures sportives, il faudrait se poser des questions philosophiques sur la violence que génère le football en particulier.

Il ne votera pas ce crédit d'étude parce que la réflexion doit plus se porter sur la violence que sur les infrastructures.

Mme Lammar partage le point de vue de M. Papparou et il y aurait effectivement une réflexion à faire sur ce sujet. Toutefois, le souci que nous avons aujourd'hui est que notre club est en Challenge Ligue et la Swiss Football Ligue exige que certaines normes soient respectées sinon, nous ne pourrions plus jouer dans notre stade. Nous sommes dans cette situation et nous devons répondre rapidement à ces exigences sinon, nous nous trouverons dans une problématique où notre stade, dans lequel nous avons investi pas passablement d'argent au niveau de la ville de Carouge, ne pourra plus être exploité par notre club.

Concernant les subventions, à sa connaissance, la Swiss Football Ligue n'en octroie pas mais elle va le vérifier.

M. Monney souhaite revenir sur les honoraires de l'architecte, M. Mocellin et du bureau d'ingénieurs Zanetti. Il pense que, comme nous faisons une procédure de gré à gré, il est envisageable de demander un effort financier de la part de ces bureaux. De plus, le détail fourni par le bureau Mocellin est très lacunaire, il mériterait plus de détail et de meilleures explications car les personnes autour de cette table ne sont pas toutes des spécialistes en la matière. C'est un élément à retenir pour la prochaine fois.

M. Mantilleri pense que nous ne devons pas refuser ce crédit d'étude. Il ne connaît pas la particularité de ce stade mais, dans le cadre de sa profession, il a eu le même type d'étude pour un autre stade et il relève que nous sommes dans une parfaite illégalité. S'il y a un seul accident, par exemple samedi prochain, le Conseil administratif se trouverait dans un tribunal. Il ne connaît pas tous les détails des normes de sécurité mais si nous prenons simplement la largeur et la raideur des escaliers dans les gradins, ceux-ci ne correspondent pas à l'affluence de personnes qu'il pourrait y avoir lors d'un match. Il ne s'agit pas que d'une question de sécurité mais de droit et nous devons voter ce crédit d'étude rapidement pour montrer que la commune a pris des dispositions et étudie le problème. Ensuite, pour le crédit de construction, il propose de le décomposer les travaux indispensables pour retourner dans la légalité et, ensuite se pencher sur les travaux de confort pour la Challenge Ligue.

Mme Stebler entend beaucoup parler de la FIFA qui a fait d'incroyables bénéfices lors de la dernière coupe du monde et bon nombre de communes demandent une participation. Ils ne paient pas d'impôts parce que c'est une entreprise de droit privé mais, en attendant, c'est le public qui va voir les matchs et les enfants qui jouent. Nous pourrions avoir une réflexion plus approfondie pour savoir quelle politique sportive vivent les juniors parce qu'il semble qu'il y ait pas mal d'élitisme et que seuls les meilleurs restent. Qu'est-ce qu'on investit ? Allons-nous continuer comme ça ? Une vraie réflexion doit se faire pour savoir qui doit financer ces équipes et si cela doit rester sur le dos de la commune.
Est-ce que la FIFA peut participer puisqu'elle a des millions ?

M. Gevisier trouve que les demandes de conformité sont tout à fait légales et il précise à M. Paparou qu'il doit y avoir une subvention puisque c'est un club formateur de jeunes. Il faudra soutenir notre club parce qu'il est formateur.

Mme Budry est ébranlée par ce qu'elle entend et aimerait une courte suspension de séance afin de se concerter.

Le Président procédera à une suspension de séances lorsque les deux personnes qui ont demandé la parole se seront exprimées.

M. Etienne revient sur les subventions. Il est vrai qu'il serait bon d'étudier s'il y a moyen d'en bénéficier parce que, souvent, nous ne sommes pas au courant des subventions que nous pourrions obtenir. Même l'Etat ne profite pas des subventions qu'elle pourrait obtenir par la confédération. Il faudrait voir auprès de M. Charles Beer qui est en charge des sports s'il y a s'il existe des subventions. Il relève que l'équipe de Carouge n'a certainement pas que des joueurs carougeois et cela concerne un ensemble de personnes qui viennent jouer à Carouge. Les spectateurs ne sont également pas tous carougeois et c'est une infrastructure qui dépasse les frontières de Carouge. Il y a aussi le fond intercommunal et il faudrait voir si nous pourrions obtenir une subvention de celui-ci.

Mme Lamarque pense que la piste des subventions est bonne, tant au niveau cantonal, de la FIFA, du sport-toto ou autre. De toute façon, cette subvention ne pourrait être accordée que pour le crédit de construction et aujourd'hui, nous traitons du crédit d'étude pour voir quels sont les travaux absolument indispensables et, dans ce cadre, cela nous laisse un moment pour regarder du côté des subventions pour réduire le montant du crédit de construction.

M. Barthassat remarque qu'on entend un peu tout et n'importe quoi. Etoile Carouge reçoit des subventions de la Swiss Ligue parce que c'est un club formateur, il reçoit également des subventions du Sport-Toto, etc. Il trouve que les membres de ce Conseil sont nettement moins pointus sur la culture, par exemple pour l'Alchimic. Encore heureux que le Président, M. Brodard, ne demande pas d'argent pour son salaire parce qu'on en serait encore là demain. Il trouve vraiment dommage de s'attaquer à un club qui a un superbe stade. On demande juste un crédit d'étude pour pouvoir améliorer ce stade et vous êtes en train de faire un débat politique sur la violence du football et il ne voit pas en quoi étoile carouge est concerné puisque c'est un club formateur qui a une très bonne réputation en Suisse et qui est reconnu pour son fair-play.

Avant d'interrompre la séance, le Président passe la parole à Mme Hiltpold.

Mme Hiltpold pense qu'il faut recadrer le débat pour savoir si oui ou non, nous voulons mettre de l'argent pour une étude qui va examiner les possibilités de mettre notre stade en conformité. Nous ne sommes pas en train de dépenser de l'argent pour faire ces travaux.

Le Président interrompt la séance pour 5 minutes.

Le projet est accepté par 25 oui et 1 abstention

Vu l'accession du club Etoile Carouge FC en Challenge League en mai 2011 ;

vu les exigences de la Swiss Football League dans les domaines de la sécurité des joueurs et du public ainsi que dans les infrastructures destinées aux médias pour recevoir la licence de jeu en Challenge League pour la saison 2012 - 2013 ;

vu que les mesures transitoires mises en œuvre avec l'accord de la Swiss Football League permettant de terminer la saison courante ne pourront pas être prolongées au-delà du 1^{er} juillet 2012 ;

considérant d'une part le besoin d'adapter au plus vite les infrastructures du stade pour répondre à l'évolution des normes de sécurité imposées par le Canton indépendamment de la promotion du club en Challenge League ;

considérant d'autre part que les créations des nouvelles ligues de championnat à l'étude par la Swiss Football League imposeront très prochainement des relèvements de la sécurité et de la qualité des infrastructures sportives indépendamment du maintien ou non du club Etoile Carouge FC en Challenge League ;

vu également le besoin de mettre en conformité l'éclairage du terrain B qui ne permet pas, en l'état, de jouer des matches officiels en nocturne selon les normes de la Swiss Football League ;

vu la volonté du Conseil administratif de limiter les travaux de mise en conformité aux seules normes et exigences légales et sportives ;

vu l'offre d'honoraires présentée par le bureau BMS atelier d'architecture, mandaté pour ces études de mise en conformité ;

vu l'offre d'honoraires présentée par le bureau Zanetti Ingénieurs Conseils pour l'étude de la mise à niveau de la sécurité et des installations électriques ainsi que la récapitulation générale du montant des études ;

vu le *planning intentionnel des études et le plan des investissements prévoyant la présentation d'un crédit de construction au printemps 2012* ;

Conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 25 oui et 1 abstention

D É C I D E

10. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de 126'000.- destiné à la mise en conformité des installations du stade de la Fontenette selon les normes de la Challenge League et du DCTI.*
11. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
12. *De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux.*
13. *En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en quatre annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 34.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.*

9. **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION D'UNE ZONE BLEUE A MACARONS ET DE ZONES BLANCHES A HORODATEURS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAROUGE 23-2011 P**

M. Walder va être bref puisque cela fait bientôt 10 ans que nous parlons de ce projet. Il s'agit du crédit de réalisation de CHF 1'152'000.--. La moitié de cette somme est pour le marquage et l'autre moitié concerne l'achat d'horodateurs pour couvrir entre 450 et 500 places de parkings à parcomètre. Il s'agit de faire une zone macarons sur tout le territoire de Carouge, tel que cela avait été demandé par la commission du mois de mai 2011 en incluant Pinchat et la zone industrielle. Cela couvre, à l'heure actuelle, 3'300 places et 300 places seront appelées à disparaître dans les futurs projets déjà planifiés et principalement la zone à 20km/h dans le périmètre du Vieux-carouge. Si vous le souhaitez, elles seront remplacées par des constructions de parkings souterrains. Nous parlons aujourd'hui de 3'200 places de parking sur le territoire carougeois, dont, les deux tiers environ se trouvent actuellement en zone blanches illimitées.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

Le bureau propose le renvoi en commission urbanisme-mobilité-aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Hiltbold n'a pas trouvé certaines annexes à la délibération sur CMnet, notamment la résolution et la motion. A son souvenir, on a parlé d'une motion des radicaux et elle aurait bien souhaité la relire parce qu'il semble que nous avons demandé cette mise en place du système macarons à la condition que nous puissions percevoir le produit des macarons. Nous avons eu des explications et elle sait que cela n'est pas possible parce que c'est la fondation des parkings qui va encaisser ce produit. Pouvons-nous avoir ces annexes ? On nous signale

également un compte-rendu de la commission de l'urbanisme du 29 janvier 2011 qu'elle n'a pas trouvé. Par contre, il y a le rapport d'une commission de janvier 2010. Est-ce une erreur ou non ?

Lors de cette commission, elle aimerait qu'on s'interroge sur plusieurs points.

Elle a lu qu'en mai de cette année, nous parlions d'un coût de CHF 950'000.— qui est aujourd'hui de CHF 1'150'000.--, d'où provient cette différence ?

Nous avons un plan qui nous dit que le nombre de places tient compte des projets d'aménagements en cours ou des futurs projets. Nous devons connaître ces futurs projets pour savoir si nous devons inclure des parkings ou des suppressions, comme l'a mentionné M. Walder. Il nous faut des informations sur ces futurs projets qui sont déjà pris en considération dans le nombre de places dans la future zone macarons.

Elle aimerait avoir des informations sur le coût de gestion de cette zone car d'après ce qui a été dit en commission des finances, les employés de la fondation des parkings assureraient le contrôle, qu'on rétribuerait, et que ce coût serait couvert par les rentrées prévisibles.

Est-il possible d'avoir des informations chiffrées ?

10. PETITIONS

1. **Pétition 4-2011 : pour de nouveaux bassins à Carouge**

Le Président demande au secrétaire de donner lecture du courrier qui accompagne la pétition.

Pétition pour de nouveaux bassins de natation à Carouge

*Monsieur Claude Morex
Président du Conseil municipal de Carouge
Madame Stéphanie Lammar
Maire de la Ville de Carouge*

Concerne : dépôt d'une pétition demandant de doter Carouge de nouveaux bassins au vu de la saturation actuelle

*Madame la maire,
Monsieur le Président du Conseil municipal,*

Etant toutes deux mères de famille et utilisatrices des équipements communaux en rapport avec la natation, nous avons pu mesurer le degré de saturation atteint actuellement par ces équipements dans notre commune.

Ceci est dû à plusieurs causes liées notamment à un engouement pour certaines activités en rapport avec la natation, l'aquagym et toutes les formes de sports liés aux ébats aquatiques. Nos écoles qui ont suivi l'augmentation de notre population souffrent également de ce manque d'équipements alors que d'autres Communes, telles que celle de Lancy ont en hiver plusieurs bassins à disposition.

Pour ces diverses raisons, nous avons pensé utile de recueillir un certain nombre de signatures que nous déposons aujourd'hui à l'appui de notre demande. Est joint à ce document un exposé des motifs que nous sommes prêts à développer auprès de vos instances si vous le souhaitez.

Dans l'attente du suivi que vous voudrez bien donner à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la maire, Monsieur le Président du Conseil municipal, l'assurance de notre considération distinguée.

Luz Mery GIGLI Sylvie BAERTSCHI

Annexe : pétition munie de 310 signatures

Le Président demande au secrétaire de lire le texte de la pétition.

Pétition au Conseil municipal de la Ville de Carouge
POUR DE NOUVEAUX BASSINS A CAROUGE

Vu le manque d'équipements existants à Carouge en matière de bassins de natation, sept établissements scolaires se partageant en hiver un seul bassin (piscine des Pervenches)

Vu la saturation existant actuellement pour les usagers de diverse catégories (nageurs, aquagym, natation pour tous, etc.)

Vu la situation critique actuelle des clubs de natation, de water-polo, tricane et natation pour tous, lesquels se trouvent dans l'obligation de refuser actuellement de nouvelles inscriptions, avec pour certains, des délais d'attente de l'ordre d'une année pour de jeunes enfants.

Nous demandons à la Commune de prévoir prioritairement et au plus vite dans les programmes d'équipement communaux la création d'au moins deux nouveaux bassins de natation afin de pouvoir répondre à la demande de la population.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose un renvoi en commission des pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Monney souhaiterait qu'on auditionne, lors de la commission, les clubs qui utilisent la piscine des Pervenches.

Propositions des membres du Conseil municipal

11. MOTIONS

1. **Motion 6-2011 : réouverture provisoire mais immédiate de la zone piétonne située au nord de la place du Marché, rue St-Joseph**

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Barthassat répond positivement.

Le Président demande au secrétaire d'en faire lecture.

**REOUVERTURE PROVISOIRE MAIS IMMEDIATE DE LA ZONE PIETONNE SITUEE NORD DE LA PLACE
DU MARCHE, RUE ST-JOSEPH**

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu la pétition signée par plus de 4'000 citoyennes et citoyens

Vu que l'étude pour la compensation des places de parc supprimées en surface n'est pas prête.

Vu les problèmes d'accès à Carouge.

Vu le risque de faillite toujours plus important dans cette période économiquement difficile pour les commerçants.

Vu la durée et le nombre de chantiers actuellement en cours à Carouge.

Vu l'obligation de prendre des mesures rapides et efficaces pour sauver nos commerces.

Vu la responsabilité sociale de ce conseil à protéger les emplois par le biais de ses PME.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

À LA REOUVERTURE PROVISOIRE MAIS IMMEDIATE DE LA ZONE PIETONNE SITUEE NORD DE LA PLACE DU MARCHE, RUE ST-JOSEPH

Pour le PDC, parti Radical et Libéral : Stéphane BARTHASSAT, Bertrand BUCHS, Alain VOIGNIER et François WOLFISBERG

Date du dépôt : Carouge, le 4 novembre 2011

Mme Molinari déclare au nom du groupe des verts qu'ils n'entreront pas en matière sur cette proposition puisqu'elle est caduque et elle fait remarquer que le PDC a un temps de retard car M. Walder a répondu aux questions qui ont été soulevées.

M. Barthassat ne la trouve pas caduque car il ne lui semble pas que M. Walder a parlé de l'étude de la compensation des places de parking supprimées en surface et qui n'étaient pas prêtes. Il ne lui semble pas qu'il ait fait une annonce à ce sujet et, de notre point de vue, elle n'est pas caduque en raison de cet élément.

M. Monney trouve que cette motion est obsolète puisqu'au début de cette séance, le Conseil administratif a annoncé qu'il rouvrira cette rue. Cette motion n'a aucun sens même si, effectivement, il y a une étude pour les places de parking. Son groupe ne la prendra pas en considération.

M. Walder ajoute qu'il n'a pas parlé de l'étude compensatoire pour les places de parking mais il a annoncé, il y a 2 précédents Conseil municipal, que le Conseil administratif travaillait d'arrache-pied pour venir, en début d'année, avec un projet d'étude sur l'extension du parking Vibert puisque nous devons de toute façon remplacer la dalle. Ce projet sera soumis à ce Conseil avant la prochaine re-fermeture de la zone piétonne.

M. Etienne rappelle que dans le cadre des dernières discussions, un protocole d'accord a été signé. C'est quelque chose de très important puisque nous avons mis autour de la table différents protagonistes. Le Conseil administratif qui est en charge de ses négociations a réussi à réunir les commerçants et les initiants. Venir aujourd'hui nous proposer cette motion jette un pavé ou une pierre dans quelque chose où nous avons trouvé une issue. Il trouve très dangereux aujourd'hui de rallumer une flamme qu'on essaye d'éteindre. Il propose de refuser cette motion.

Mme Hiltpold réagit par rapport au temps de retard et elle rappelle que cette motion a été déposée avant que le Conseil administratif décide de la réouverture et nous en informe. De ce fait, le temps de retard ne vient pas de nous puisqu'elle a été déposée avant qu'on le

sache, raison pour laquelle nous la traitons aujourd'hui. Elle n'est pas caduque et même si les Intérêts de Carouge ont signé une convention, il y a quand même 4'000 personnes qui ont signé une pétition pour demander une étude sur les parkings. Ces 4'000 citoyens et habitants n'ont pas été consultés et, de ce fait, ils n'ont pas pu s'exprimer ni prendre part à cet accord. Pour eux aussi, nous pouvons prendre en considération cette motion car, on peut ne pas être d'accord, mais au moins en discuter. Petite différence encore, peut-être minime mais l'accord parle d'une réouverture la semaine, ce qui n'est pas le cas de cette motion qui parle de réouverture sans faire de distinction entre le week-end et la semaine.

M. Maulini trouve que cette motion est redondante et il essaye de se demander intellectuellement qu'est ce qui se passerait si on acceptait la motion. Il faudrait, en somme, rouvrir deux fois les rues. Il préfère pour ne pas trop se fatiguer intellectuellement et ne pas entrer en matière.

M. Barthassat pense que nous pourrions, par exemple, la ré-ouvrir le week-end.

Mme Budry entend parler aujourd'hui d'une pétition qui a été largement signée, elle ne l'a pas vue et elle demande si le bureau du Conseil municipal l'a reçue.

Le Président répond que cette pétition a été renvoyée en commission et les pétitionnaires viendront ce jour là avec les signatures.

La prise en considération est refusée par 16 non, 9 oui et 1 abstention.

12. POSTULATS

1. Postulat 1-2011 : le théâtre pour les aînés

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

Mme Hiltpold répond positivement.

Le secrétaire le lit :

LE THEATRE POUR LES AINES

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu le large éventail de théâtres sur Carouge.
Vu l'engouement des aînés pour les spectacles.
Vu que plusieurs de ces aînés sortent plus difficilement le soir
Vu que les théâtres carougeois ne proposent pas d'offres via l'Avivo*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A approcher les différents théâtres subventionnés carougeois afin qu'ils proposent une séance de leurs spectacles en matinée en partenariat avec par exemple l'Avivo.

*Pour le parti Radical
Alain Voignier*

Date de dépôt : le 7.11.2011

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau du Conseil municipal propose le renvoi au Conseil administratif.

M. Maulini propose la discussion immédiate.

Mme Hiltpold demande également la discussion immédiate.

M. Prod'hom propose un renvoi en commission des affaires sociales.

Le Président fait voter le renvoi en commission des affaires sociales.

Cette proposition est refusée par 15 non et 11 oui.

Le Président fait voter la discussion immédiate.

La discussion immédiate est acceptée par 20 oui, 2 non et 4 abstentions.

Mme Hiltpold explique que, dernièrement, nous avons eu une commission des affaires sociales sur la question des aînés pour traiter de ce que nous pouvons faire pour eux. Nous en avons déjà parlé et annoncé le postulat qui a été déposé. Nous savons que des pièces de théâtre sont jouées à 17h00 et des personnes âgées nous disent que c'est trop tard pour elles. Il n'y a pas de spectacles en matinée ou en début d'après-midi. Comme nous subventionnons nos trois théâtres, l'idée est que le Conseil administratif discute avec eux pour demander au moins une ou deux représentations l'après-midi pour les personnes âgées.

M. Richard partage aussi ce point de vue et c'est au Conseil administratif d'approcher les différents théâtres pour que des propositions concrètes qui soient éventuellement offertes. Toutefois, il signale que sur les trois théâtres, il en connaît au moins un qui invite régulièrement les aînés pour des spectacles en début d'après-midi, c'est le théâtre de l'Alchimic. Pour pratiquement chacun de ses spectacles, une ou deux séances sont prévues pour les aînés dans les heures qui leur conviennent. Il pense que si l'Alchimic peut le faire, les autres peuvent faire de même. C'est au Conseil administratif de voir comment il peut arranger cela avec les responsables des théâtres.

M. Maulini était opposé au renvoi en commission des affaires sociales parce qu'il n'avait pas envie de se déranger en commission pour dire que les représentations pour les aînés sont la pire des choses, c'est la purge pour ceux qui jouent. Le mieux est de mélanger les spectateurs et mettre des jeunes et les vieux avec le vrai public. Lors de représentations uniquement pour les aînés, la moitié des gens dorment, ne comprennent pas et cela dérythme même le spectacle car ils ne le voient pas sous son meilleur jour.

Cela part d'un bon sentiment qu'il faut respecter mais c'est vraiment une fausse bonne idée.

M. Barthassat rejoint un peu les propos de M. Maulini car il ne faut pas ajouter un spectacle à 15h00 mais plutôt déplacer celui de 17h00 à 15h00, d'où un mixte entre personnes âgées et moins âgées.

M. Richard est d'accord avec M. Maulini mais il fait part de son expérience parce que dans les séances pour les aînés qui ont lieu à 14h00 au cinéma Bio, il y a quelques aînés très aînés, quelques aînés nettement moins aînés qui sont encore tout à fait vigousses et qu'on ne voit pas qu'ils sont vraiment des aînés parce qu'ils sont entrés dans le premier âge de la retraite, il y a également des jeunes et des adultes. C'est une séance qui permet aux aînés de venir mais elle ne leur est pas exclusivement réservée. Il pense qu'il est tout à fait naturel d'offrir de temps en temps des horaires qui permettent aux aînés de participer mais avec des séances ouvertes à tout le monde. Il est d'accord avec M. Maulini sur le fait qu'il faut également penser à l'intérêt des acteurs.

Mme Cambier va aussi dans ce sens car une matinée n'est pas spécialement destinée aux aînés puisqu'il y a des enfants, des familles et c'est ouvert à tout le monde. Il n'y a pas besoin de cantonner les aînés à une heure précise.

Mme Budry trouve ce postulat intéressant et positif mais elle s'étonne, après avoir entendu tellement d'attaques sur la culture qu'on parle maintenant d'engouement pour les spectacles. Il y a des revirements un peu bizarres.

M. Maulini a de la peine à comprendre ce qui se passe parce que les matinées existent à 17h00. On ne peut pas jouer un spectacle un vendredi soir à 20h et le lendemain à 14h00. Au théâtre de Carouge, en hiver, les matinées sont à 17h00. Même en étant vieux, si on considère que c'est déjà tard, cela ne sert à rien.

Mme Hiltbold pense qu'il faut laisser le Conseil administratif aller discuter avec les théâtres.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

13. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas

14. QUESTIONS

Questions écrites

Le Président explique qu'un représentant de l'UDC lui a remis des questions écrites en début de séance. Il rappelle à son auteur que celles-ci doivent être déposées sur le bureau du Conseil municipal 10 jours avant la séance du Conseil. Selon le nouveau règlement, le Président rend les questions écrites à l'UDC afin qu'elles soient déposées lors de la séance du prochain bureau.

Questions orales

Le Président remercie les chefs de groupe qui ont bien transmis les desideratas du bureau, à savoir, ne pas poser trop de questions ce soir, vu la durée de notre séance en raison des discussions sur le budget.

Il serait bien qu'à l'avenir, cette recommandation puisse être de temps en temps observée.

Il passe aux questions orales.

M. Gevisier : décors 225ème

Il a constaté que le magnifique décor du 225^{ème} de Carouge ayant orné notre place de Sardaigne garnissait la façade du restaurant de la Maison Grise à Troinex.

Afin que les citoyens de Carouge connaissent la destinée de ces somptueux décors, peut-on nous expliquer les tenants et aboutissants de ce transfert ? A-t-il été racheté ? A quel prix ? Qui l'a monté ?

Mme Lammar répond que, comme indiqué, lors du dernier Conseil municipal et d'entente avec le comité d'organisation, nous avons décidé qu'il n'était pas proportionné de garder et conserver cette structure. Nous avons écrit aux Villes de Turin et Nice qui, lors des festivités du 225^{ème}, s'étaient déclarées intéressées à reprendre la structure mais ils n'ont pas donné suite. Dès lors, le comité d'organisation s'est chargé de recycler ces décors et elle pense que M. Morex a peut-être plus d'explications à donner puisqu'il s'agit véritablement du comité d'organisation qui s'est chargé de cette tâche.

M. Morex répond bien volontiers à M. Gevisier. Effectivement, un élément du décor a été retenu par notre service travaux, voirie, environnement afin de garder une façade souvenir et il sera installé dans ce service. Tous les panneaux OSB qui n'étaient pas endommagés ont été revendus à une entreprises ainsi qu'à des entités carougeoises et genevoises. D'autres éléments ont été rachetés par plusieurs personnes, à titre individuel, et notamment les petites moulures représentant des petites colonnes. Une personne en a acheté 80 pour faire des étagères. Nous avons vendu tout ce qui était possible et la maison Nussli a récupéré toute la poutraison du plancher et du toit pour l'utiliser à la création d'installations éphémères comme celle du 225^{ème}.

M. Etienne : pas de lumière sur le petit pont sur la Drize en face de la salle de Granges-Collomb

M. Etienne explique que les habitants et les habitantes du chemin de Granges-Collomb semblent préoccupés par différents points dont, notamment, la lumière et l'éclairage à la hauteur du petit pont sur la Drize en face de la salle de Granges-Collomb. Il semblerait qu'il manquerait de lumière à cet endroit et que cela soit dangereux. Ensuite, il y a énormément de voitures et de cyclistes qui arrivent à toute vitesse sur le pont et roulent sur le trottoir. Apparemment, il y a, à cet endroit, des problèmes de sécurité routière. Il faudrait voir quels aménagements seraient à effectuer avant qu'il n'y ait un souci plus important. De plus, il apparaît que les trottoirs soient réduits par un manque d'entretien des haies qui ne sont pas coupées et de parcage de tous côtés entre la route de Saint-Julien et Granges-Collomb. Il semble qu'il y ait des points dangereux pour aller prendre le tram.

Est-ce que le Conseil administratif a déjà reçu ce genre de remarque ? Est-ce qu'il y a des points à améliorer dans ce secteur ?

M. Walder répond qu'il découvre ces problématiques et remercie M. Etienne de les avoir rapportées. Nous allons regarder ce que nous pouvons faire en termes d'aménagement et sa collègue, Mme La Maire va également faire ce qu'elle peut en matière de sécurité pour répondre à ces demandes.

M. Etienne est pleinement satisfait de cette réponse.

Mme Hiltpold : jetons de présence

A teneur de l'article 104 du règlement, le Conseil municipal alloue une indemnité spécifique aux rapporteurs des commissions et au secrétaire du Conseil municipal. Elle aimerait savoir à combien se monte cette indemnité pour les rapports. En effet, sous l'ancien règlement, un jeton de présence était attribué par rapport et elle aimerait savoir si c'est toujours le cas. Lorsqu'elle voit la taille des rapports aujourd'hui, elle pense que ce montant est totalement démesuré. Elle s'est amusée à aller comparer différents rapports et a remarqué qu'ils font une page. En effet, à part le nom des personnes présentes, il y a 3 lignes et, ceci qu'il y ait une séance ou deux.

Est-ce qu'un tel rapport vaut CHF 120.— ou un peu plus ? Est ce que le montant de cette indemnité a été réduit, notamment pour 2 séances où il est versé deux jetons ?

Quel est le montant du rapport ?

Mme Lammar répond, qu'à priori, cela n'a pas changé depuis l'ancien règlement mais il lui semble qu'il appartient au bureau de se prononcer sur le montant de ces jetons de présence.

Mme Hiltpold pense qu'il serait bien que le bureau s'en préoccupe sinon elle fera un postulat ou une résolution, voire une motion.

Le Président en prend note.

Le Président déclare qu'il reste une question orale. Toutefois, il a reçu un courrier qu'il n'a pas pu glisser à l'ordre du jour dont il doit parler. En effet, en sa qualité de Président du Conseil municipal, il est invité le samedi 26 novembre prochain, dès 17h15 à la salle des fêtes de Carouge. Cette après-midi sera suivie d'un repas et d'un spectacle. Il est pris ce jour là par la société de gymnastique de Carouge et le vice-président ainsi que le secrétaire sont également occupés. De ce fait, il demande aux autres membres du bureau où éventuellement d'autres Conseillers municipaux de prendre quelques minutes de réflexion pour aller représenter le Conseil municipal à cette soirée et de lui donner une réponse tout à l'heure au Carnotzet.

Le Président a une dernière question orale et comme c'est lui-même qui la pose et qu'il tient à pouvoir répliquer, il demande à M. Monney de le remplacer tout en lui assurant que cela ne sera pas une habitude.

Il lui cède, une nouvelle fois, la présidence et lui laissera lever la séance au terme de la réponse qu'il aura obtenu.

M. Monney prend la place du Président et lui passe la parole.

M. Morex : invitation que la ville de Carouge a reçue de Chambéry

Sa question est en rapport à l'invitation qu'à reçu la Ville de Carouge de la part de la Mairie de Chambéry pour tenir un chalet lors du marché de Noël du 9 au 11 décembre prochain. Il se permet d'en parler parce qu'en sa qualité de Président du comité d'organisation du 225^{ème}, il a reçu copie de cette invitation et il aimerait savoir qu'elle réponse notre Conseil administratif a donné à la Mairie de Chambéry.

Mme De Haller Kellerhals répond que le Conseil administratif, sur recommandation du service des affaires culturelles et de la communication, a décidé de renoncer, par manque de moyens d'effectifs et de concept à présenter la Ville de Carouge dans un tel contexte.

M. Morex réplique qu'il trouve cette réponse désolante lorsqu'on sait les efforts qu'à fourni le comité d'organisation pour essayer de se rapprocher des 3 Villes de Chambéry, Nice et Turin. Nous avons l'opportunité, grâce à l'invitation de la Ville de Chambéry, d'aller un peu exporter et présenter Carouge dans cette région.

De plus, il s'est rendu compte, tout au long de la manifestation du 225^{ème} d'un certain manque d'intérêt d'une partie du Conseil administratif et il en veut pour preuve que, lors de cette manifestation (il n'en veut pas à la personne qu'il va citer), le Conseil administratif a jugé utile de laisser partir en vacances le responsable de la communication. Il estime que le chargé de la communication de la Ville de Carouge aurait dû être présent durant ces 10 jours.

De plus, il croit savoir que les Intérêts de Carouge n'ont pas été approchés.

Pour terminer, il annonce au Conseil administratif que M. Saracchi, qui était le responsable des relations avec les 3 Villes au sein du comité d'organisation (constitué de bénévoles) a décidé d'approcher les Intérêts de Carouge afin de trouver 3 ou 4 artisans qui iront tenir ce stand au marché de Noël de Chambéry. Le but étant que les efforts qui ont été fournis durant 2 ans ne soient pas balayés d'un simple geste de la main.

M. Monney lève la séance à 22h45

Carouge le 12 décembre 2011/CT